RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Service de l'Eau de la Ville de LA ROCHELLE

ORGANISATION DU SERVICE

INDICATEURS TECHNIQUES

A/ LA PRODUCTION

- Schéma de principe d'alimentation en eau de La Rochelle
- Nature des ressources utilisées et répartition des points de prélèvement
- Les volumes produits / importés / mis en distribution

B/ LA DISTRIBUTION

- Les réservoirs
- Le réseau de distribution
- Le parc de compteurs
- Les abonnés / la distribution
- Le rendement du réseau
- L'indice linéaire :
  - de consommation,
  - des volumes non comptés et
  - de pertes en réseau
- L'eau brute
- La consommation des services municipaux
- Connaissance et gestion patrimoniale

C/ LA QUALITE DE L'EAU

- Surveillance de la qualité de l'eau :
  - le contrôle officiel et l'auto-surveillance sanitaire
- Mesures de prévention :
  - la suppression des branchements en plomb
  - les actions de protection de la ressource sur les captages

INDICATEURS FINANCIERS

A/ LE PRIX DE L'EAU

- La tarification
- Les éléments relatifs au prix de l'eau
- La facture d'eau

B/ AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

- Les recettes de fonctionnement
- Les dépenses de fonctionnement
- La dette
- L'amortissement
- Le résultat de fonctionnement et la capacité d'autofinancement
- Les dépenses d'investissement

INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Le taux d'impayés
- Abandons de créances et fonds de solidarité
- Coopération décentralisée
- Les interruptions de service non programmées
- Délai d'ouverture des branchements
- La gestion des réclamations

REALISATIONS 2018

- Travaux de renouvellement du réseau et des branchements
- Travaux d'exploitation

ANNEXES

- Bilan 2018 de l'A.R.S.
- Spécimen factures d'eau 2018 et 2019
- Annexe Agence de l'Eau

AVANT - PROPOS

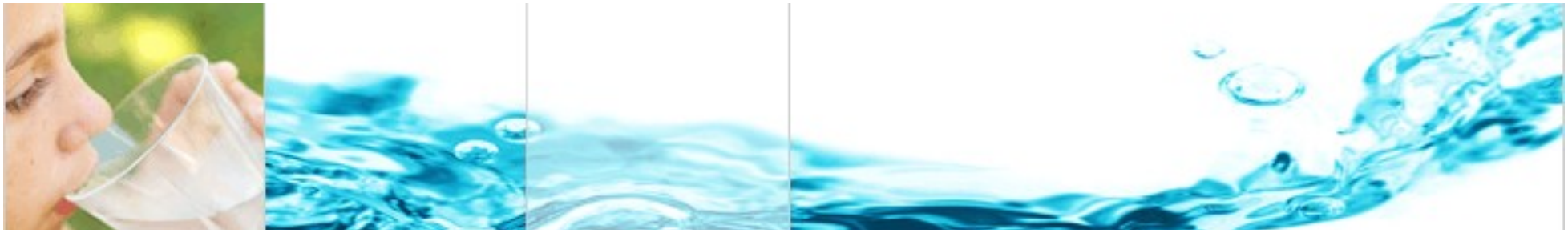

Le présent rapport a été établi en vertu du décret de loi n° 95-635 du 6 mai 1995 portant obligation d'établissement d'un Rapport annuel sur le prix et la Qualité du Service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Pour répondre à une obligation européenne, le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 rend obligatoire la mise en place d'indicateurs de performance qui devront figurer dans tout rapport annuel présenté à partir de 2009. Ces critères s'appliquant dans différents domaines (qualité du service rendu à l'usager, gestion financière et patrimoniale, performances environnementales,…) et pour une meilleure lisibilité, ceux-ci seront identifiés dans le présent rapport par une écriture de couleur rose.

Ce document, destiné à l'information des usagers, fait l'objet d'une présentation en Conseil Municipal, conformément à la loi n° 95-105 du 2 février 1995.

Il récapitule les données générales concernant le service de l'Eau de la Ville de La Rochelle et aborde l'ensemble des indicateurs techniques et financiers qui permettent de cerner la nature et l'importance, la qualité et la performance du service rendu par le service de l'Eau de la Ville pour l'année 2018, dans une volonté de transparence vis à vis du public.

CE DOCUMENT A ÉTÉ RÉALISÉ
PAR LE SERVICE DE L'EAU ET ÉDITÉ
PAR L'IMPRIMERIE MUNICIPALE
PHOTOGRAPHIES : JULIEN CHAUVET

Depuis 1864, la Ville distribue en régie directe l'eau aux Rochelais et attache la plus grande importance à la qualité du service rendu aux usagers, aussi bien en matière de qualité de l'eau que sur la continuité de l'approvisionnement.

Le service de l'Eau assure aux 78 623 habitants l'alimentation en eau potable. La Rochelle étant une commune touristique, la variation saisonnière (période de pointe : juin à septembre) est sensible. L'amplitude de la consommation est de 30 % sur l'année.

En 2018, **la production** globale s'établit à **5 510 325 m³** et la répartition de l'approvisionnement se décompose de la manière suivante : **66,25 %** des volumes proviennent de la Charente et **33,75 %** sont produits à partir des captages dont la Ville est propriétaire en Aunis. Ces valeurs sont pratiquement identiques à celles de 2017.

Sur ce volume de distribution, **5 041 734 m³** ont été comptabilisés, portant **le rendement du réseau à 91,50 %**. Le volume des pertes sur le réseau de distribution a été réduit de 73 % en 15 ans ; il est en 2018 de 2,57 m³ par kilomètre de réseau et par jour.
Ces résultats sont l'aboutissement d'une politique très dynamique de renouvellement du réseau depuis de nombreuses années. Au cours des cinq dernières années, **13,86 km de linéaire de réseau ont ainsi été remplacés** (taux moyen pour 2018 : 0,72 %).

Il a été décidé pour la sixième année consécutive de reconduire en 2019 le même tarif de vente aux abonnés que les années précédentes sur la part variable, et de diminuer sensiblement le montant de l'abonnement appliqué sur les compteurs de diamètre 15 mm, à savoir :
1,36 € HT le m³ et 5,50 € HT/an.
En 2019, l'abonné rochelais règle une facture de **463,95 € TTC** contre 479,51 € TTC en 2018 pour une consommation de 120 m³.

La situation financière du service de l'Eau est très saine : **sa capacité de désendettement se situe à 205 jours** (6 mois). L'excédent du budget de fonctionnement a permis au service de l'Eau **d'autofinancer ses investissements à hauteur de 2 432 665,48 € HT**.
83 % du budget d'investissement est consacré à financer les travaux de renouvellement du réseau.

En 2018, **2 028 037,11 €** ont ainsi été affectés aux travaux sur le réseau d'eau potable, permettant de **remplacer 419 branchements en plomb et de renouveler 2 723 ml de canalisation.**

Pour des informations plus précises, le public peut se rapprocher du service de l'Eau de la Ville qui lui apportera tout renseignement nécessaire.

ORGANISATION DU SERVICE

Pour assurer la distribution de l'eau au quotidien, la Ville s'est dotée de moyens techniques et administratifs, organisés au sein d'un service en régie directe, placé sous l'autorité d'un chef de service.
Le service de l'Eau de la Ville de La Rochelle assure les missions d'exploitation sur les captages de production, de maîtrise d'œuvre et conduite d'opérations sur le stockage et le réseau de distribution, et de gestion des usagers du service de distribution d'eau potable.

LE CENTRE TECHNIQUE DE L'EAU

est situé dans le quartier de Saint-Eloi au 1 rue Jean Jaurès, où les agents assurent les travaux d'entretien du réseau de distribution, des châteaux d'eau, ainsi que le renouvellement des compteurs d'eau, encadrés par un ingénieur.
Un régime d'astreinte permet à tous les abonnés d'être en relation 24 heures sur 24 avec l'agent de permanence pour un dépannage en urgence.

L'équipe chargée de la production d'eau :
3 agents (dont 2 électromécaniciens) chargés de la partie pompage et contrôle des installations. Leur mission est de veiller au bon entretien des sites et d'intervenir en cas de dysfonctionnement sur le système de supervision ou sur les automatismes.
La Ville de La Rochelle a mis en place une auto-surveillance avec des analyseurs automatiques pour contrôler en continu le taux de nitrate, le taux de chlore et la turbidité de l'eau issue des captages.

Les équipes de plombiers-terrassiers :
10 personnes (dont un responsable de l'encadrement et de la planification) qui sont chargées :
◊ de l'exécution de branchements neufs,
◊ de la réparation de fuites dues à un dommage causé par un tiers ou à la vétusté du réseau,
◊ du remplacement des conduites et des branchements,
◊ de la suppression des branchements inutilisés,
◊ de l'individualisation des compteurs d'eau,
◊ du remplacement des compteurs.
De plus, d'autres tâches annexes sont confiées à ces équipes, parmi lesquelles :
◊ contrôle et entretien des 762 poteaux d'incendie,
◊ entretien et réparations de la fontaine d'agrément de l' Encan
◊ fourniture à quai de l'eau nécessaire aux bateaux du port de La Pallice 24 heures/24,
◊ mise en oeuvre d'installations provisoires lors des diverses manifestations (Semaine de la Voile, Francofolies, Grand Pavois, ...)

Les autres métiers :
Le service technique de l'Eau dispose également :
- d'un agent assurant l'accueil technique et la facturation des travaux,
- d'un magasinier,
- d'un mécanicien-chauffeur,

- d'un maçon,
- d'un agent chargé de la livraison d'eau aux bateaux de commerce
- d'un dessinateur projeteur,
- et de 3 agents des services techniques affectés à la recherche des fuites sur le réseau
- et d'un technicien chargé de la maîtrise d'œuvre pour :
  - programmer et exécuter les projets techniques,
  - engager et suivre les procédures de marchés publics,
  - contrôler le bon déroulement des travaux exécutés en régie et par les entreprises privées,…

La cellule technique, encadrée par un ingénieur, compte au total 24 agents.

LA CELLULE ADMINISTRATIVE

Installée au 65 avenue des Cordeliers, **la cellule administrative regroupe 14 personnes** et assure l'accueil du public, la gestion des abonnés, la facturation de l'eau, la gestion administrative du service, la comptabilité,…
Le pole ressource est composé de l'attaché, de l'assistant administratif et de l'agent comptable qui concourent à l'administration générale du service.

L'équipe chargée de la gestion des abonnés et de la facturation de l'eau se compose de quatre agents releveurs de compteurs d'eau et de trois chargé(e)s de clientèle. Un administrateur informatique et un technicien chargé des interventions complètent la cellule.

Le service administratif de l'Eau est ouvert au public :

du lundi au vendredi :
de 8 heures 15 à 12 heures 30
et de 13 heures 30 à 17 heures.

Pour tout problème technique, d'ordre général, ou encore relatif à la facturation, le service de l'Eau est joignable aux heures d'ouverture au public sur un numéro unique au :

05 46 51 79 90

Un automate oriente l'usager en fonction de sa demande vers l'interlocuteur le plus approprié.

La technicienne « CAPTAGES » et l'animateur agricole

Depuis le 1er janvier 2005, le service de l'Eau s'est adjoint les compétences d'un technicien chargé de la mise en œuvre et du suivi du plan d'actions prévu dans le cadre du programme « Re-Sources » : reconquête de la qualité des eaux autour des captages d'eau potable.

Depuis fin 2016, un animateur agricole la seconde, notamment au niveau de l'animation et des actions de sensibilisation auprès des agriculteurs, des collectivités et des particuliers visant à réduire les pollutions diffuses par les nitrates et produits phytosanitaires autour des captages d'eau potable.

L'effectif total du service de l'Eau était au 31 décembre 2018 de :

- **39 personnes**

1 — SCHEMA DE PRINCIPE D'ALIMENTATION EN EAU DE LA ROCHELLE

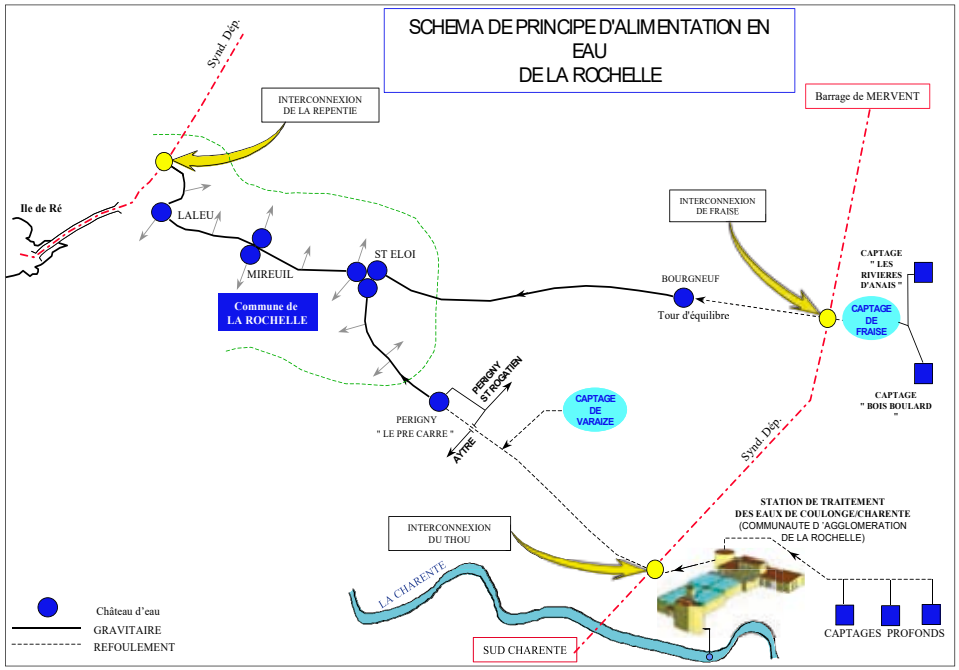

La sécurité de l'alimentation en eau de la Ville est assurée par trois interconnections de secours avec les grands réseaux du Syndicat Départemental des Eaux de la Charente-Maritime, au niveau :

- de la Repentie, commune de La Rochelle,
- du captage de Fraise (commune de Vérines)
- de la commune du Thou *(avec la conduite de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle en provenance de Coulonge/Charente)*.

2 — NATURE DES RESSOURCES UTILISEES ET LOCALISATION DES POINTS DE PRELEVEMENT

Les ressources en eau de la Ville sont principalement issues de l'ensemble de production d'eau de Coulonge/Charente qui appartient à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.
Cet ensemble de production puise dans la Charente l'eau de surface qui subit un traitement complet de potabilisation.
Quatre forages situés sur les communes de Taillebourg et Saint-Savinien complètent la production d'eau fournie par l'usine de Coulonge.
La ressource en eau est complétée par les captages souterrains que la Ville exploite depuis de nombreuses années en Aunis :

- ceux de "Fraise", situés sur les communes de Vérines et Anais
- et celui de « Varaize », situé sur Périgny

REPARTITION DES VOLUMES PRODUITS EN 2018

3 — LES VOLUMES PRODUITS ET ACHETES

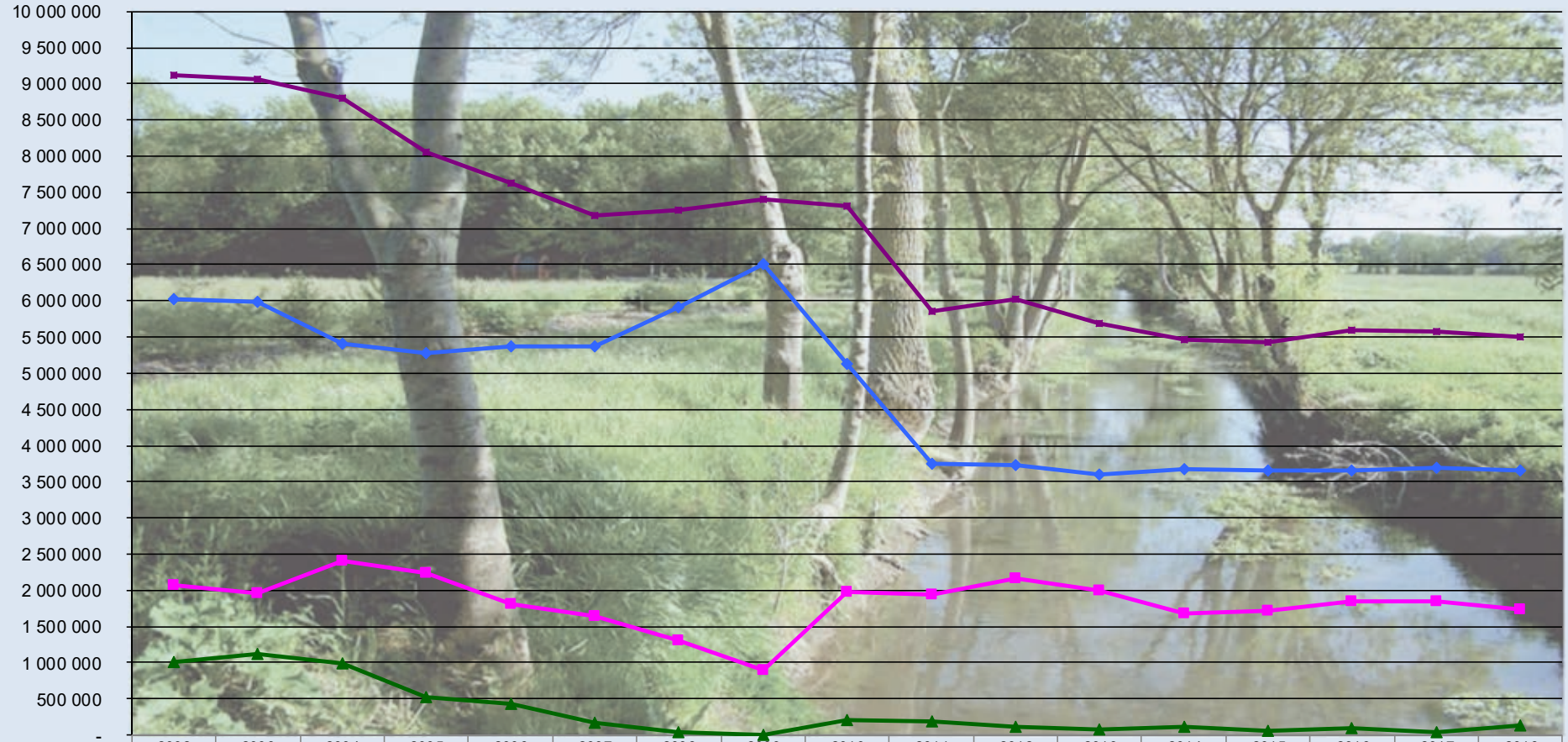

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Charente	6 030 590	5 990 997	5 406 090	5 279 758	5 381 103	5 378 705	5 915 521	6 500 411	5 123 058	3 742 044	3 737 321	3 603 611	3 675 417	3 656 053	3 657 621	3 696 858	3 650 837
Fraise	2 074 700	1 953 610	2 409 250	2 248 380	1 818 408	1 637 486	1 298 512	901 812	1 982 676	1 934 372	2 161 705	1 999 442	1 682 492	1 715 182	1 838 666	1 855 053	1 729 584
Varaize	1 007 897	1 124 041	986 649	526 688	430 425	165 647	40 326	10 389	209 165	183 509	118 783	80 232	107 801	51 823	92 085	32 694	129 904
total prod.	9 113 187	9 068 648	8 801 989	8 054 826	7 629 936	7 181 838	7 254 359	7 412 612	7 314 899	5 859 925	6 017 809	5 683 285	5 465 710	5 423 058	5 588 372	5 584 605	5 510 325

VOLUMES PRODUITS ET DISTRIBUES en 2002/2018 (en m3)						
	PRODUCTION			DISTRIBUTION		
	Volume produit captages VLR	Volume acheté CDA	Volume distribution	Volume comptabilisé	Volume perdu	Rendement réseau
BILAN 2002	3 082 597	6 030 590	9 113 187	7 188 427	1 924 760	78,88%
BILAN 2003	3 077 651	5 990 997	9 068 648	7 230 040	1 838 608	79,73%
BILAN 2004	3 395 899	5 406 090	8 801 989	7 045 109	1 756 880	80,04%
BILAN 2005	2 775 068	5 279 758	8 054 826	6 708 224	1 346 602	83,28%
BILAN 2006	2 248 833	5 381 103	7 629 936	6 454 840	1 175 096	84,60%
BILAN 2007	1 803 133	5 378 705	7 181 838	6 281 468	900 370	87,46%
BILAN 2008	1 338 838	5 915 521	7 254 359	6 486 855	767 504	89,42%
BILAN 2009	912 201	6 500 411	7 412 612	6 594 739	817 873	88,97%
BILAN 2010	2 191 841	5 123 058	7 314 899	6 400 601	914 298	87,50%
BILAN 2011	2 117 881	3 742 044	5 859 925	5 100 725	759 200	87,04%
BILAN 2012	2 280 488	3 737 321	6 017 809	4 934 408	1 083 401	82,00%
BILAN 2013	2 079 674	3 603 611	5 683 285	4 958 408	724 877	87,25%
BILAN 2014	1 790 293	3 675 417	5 465 710	4 975 739	489 971	91,04%
BILAN 2015	1 767 005	3 656 053	5 423 058	4 913 661	509 397	90,61%
BILAN 2016	1 930 751	3 657 621	5 588 372	4 989 300	599 072	89,28%
BILAN 2017	1 887 747	3 696 858	5 584 605	5 059 309	525 296	90,59%
BILAN 2018	1 859 488	3 650 837	5 510 325	5 041 734	468 591	91,50%

Le service de l'Eau a vendu 108 417 m³ au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime pour l'alimentation des communes de l'ex-syndicat d'adduction d'eau de La Jarrie sur la production issue de ses captages de Fraise.

D'autres connections permettent de desservir des points de livraisons « clients » du SDE 17. Les volumes livrés sur ceux-ci s'élèvent à 670 m³.

Le volume d'eau livré uniquement pour la ville de La Rochelle qui a transité par le réseau d'adduction d'eau potable en 2018 a donc été de : <u>5 401 238 m³</u>

INDICATEURS TECHNIQUES : LA DISTRIBUTION

1 — LES RESERVOIRS

Ils sont au nombre de cinq :
Saint-Eloi n° 1 = 2 500 m³ ; Saint-Eloi n° 2 = 2 500 m³ ; Saint-Eloi n° 3 = 3 000 m³ ; Laleu = 3 000 m³ et Mireuil = 3 000 m³
et permettent de conforter la sécurité de l'approvisionnement et de contrôler la qualité de l'eau entre les sites de production et le réseau de distribution.
La capacité totale de stockage de ces réservoirs (14 000 m³) permet de constituer une réserve d'eau **correspondant à une journée de consommation des Rochelais.**

2 — LE RESEAU DE DISTRIBUTION

La distribution de l'eau s'effectue au travers de :

- 383 km de canalisations de distribution, dont 40 km de feeder reliant les captages aux réservoirs de stockage (sont compris dans cette mesure les « gros » branchements de diamètre supérieur à 40 mm)

↳ et **22 755 branchements.**

◀ *Conduite de Fraise*

3 — LE PARC DE COMPTEURS

La facturation de l'eau est rendue possible par l'installation de compteurs individuels de classe C pour chaque usager.
Le nombre total de compteurs sur le parc rochelais au 31 décembre 2018 est de 23 600 appareils.

En 2018, le service de l'Eau a procédé à la pose de 2 066 compteurs (1 896 remplacements dont 601 compteurs équipés de modules de relevés par radio).

A La Rochelle, l'âge moyen des compteurs est de 7,96 ans. L'objectif : remplacer tous les compteurs âgés de plus de 15 ans en application de l'arrêté du 6 mars 2007 relatif au contrôle des compteurs.

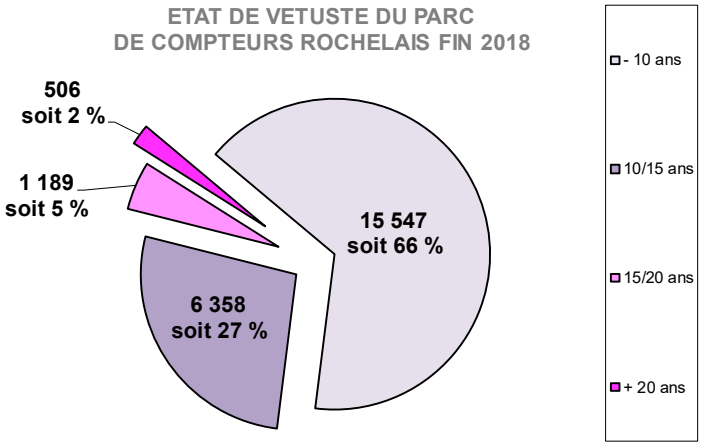

4 — LES ABONNES ET LE VOLUME DISTRIBUE

Le nombre d'abonnés titulaires d'un contrat d'abonnement auprès du service de l'Eau s'élève à 22 843 au 31 décembre 2018 (dont 834 dans les immeubles individualisés).

VOLUMES COMPTABILISES DE 2002 à 2018 (en m3)								
	Volumes facturés abonnés (1)	Volumes facturés aces municip (2)	Volumes facturés bateaux (3)	Volumes facturés château d'eau (4)	Volumes vente en gros (5)	Volumes facturés Total	Volumes comptabilisés non facturés (6)	Volume consommé autorisé
BILAN 2002	5 720 365	369 061	27 791	750	1 070 460	7 188 427		7 188 427
BILAN 2003	5 542 069	403 026	28 664	5 000	1 251 281	7 230 040		7 230 040
BILAN 2004	5 432 783	350 289	22 420	5 000	1 234 617	7 045 109		7 045 109
BILAN 2005	5 258 345	300 312	21 624	28 168	1 099 398	6 707 847	377	6 708 224
BILAN 2006	5 092 692	313 562	23 021	2 675	1 007 042	6 438 992	15 848	6 454 840
BILAN 2007	4 883 314	280 035	28 634	8 865	1 067 465	6 268 313	13 155	6 281 468
BILAN 2008	4 842 583	266 994	24 964	3 204	1 343 795	6 481 540	5 315	6 486 855
BILAN 2009	4 941 961	292 802	22 826	3 644	1 324 363	6 585 596	9 143	6 594 739
BILAN 2010	4 828 271	292 905	24 358	2 393	1 244 831	6 392 758	7 843	6 400 601
BILAN 2011	4 635 311	265 073	20 049	3 867	80 020	5 004 320	96 405	5 100 725
BILAN 2012	4 472 594	235 932	20 200	3 866	104 872	4 837 464	96 944	4 934 408
BILAN 2013	4 478 314	242 223	21 134	3 838	94 757	4 840 266	118 142	4 958 408
BILAN 2014	4 549 684	224 481	21 374	2 227	103 690	4 901 456	74 283	4 975 739
BILAN 2015	4 555 289	223 655	18 947	3 055	95 705	4 899 665	27 300	4 913 661
BILAN 2016	4 572 881	240 185	19 751	2 370	128 220	4 963 407	25 893	4 989 300
BILAN 2017	4 617 285	229 012	17 538	2 761	106 294	4 972 890	86 419	5 059 309
BILAN 2018	4 659 730	208 468	21 693	1 873	109 090	5 000 854	40 880	5 041 734

Au cours de l'année 2018, 5 041 734 m³ ont été comptabilisés. Outre les volumes facturés aux abonnés et aux bateaux de commerce de La Pallice, et ceux vendus en gros, sont également pris en compte les volumes d'eau nécessaires au rinçage des nouvelles conduites avant leur mise en service et au nettoyage des réservoirs (dits « volumes de service »).

Colonne 1 = volumes facturés aux abonnés

- Depuis 2012, la loi Warsmann permet un « écrêtement » des consommations d'eau en faveur des abonnés ayant subi une fuite. Ces volumes pris en compte dans les volumes comptabilisés, mais facturés à 0, sont donc reportés en colonne 6 (volumes comptabilisés non facturés) et retranchés de la colonne 1.
- Suite à l'intégration du SIAE La Rochelle Nord et du SIAE La Jarrie par décision préfectorale le 20.12.2013, un nouveau contrat organise les ventes en gros pour les communes composant ces entités (principalement Bourgneuf, La Jarrie, Clavette, et Puilboreau pour la zone commerciale de Beaulieu) avec le SDE17. A la faveur de la rédaction de ce nouveau contrat, divers points de livraisons faisant précédemment l'objet d'échanges d'eau entre le SDE17 et la Ville de La Rochelle ont été pris en compte et font depuis 2014 l'objet de facturations réciproques. Dans le cas présent, il convient de retrancher des volumes facturés aux abonnés (1) ceux que le service de l'Eau règle au SDE17, comme par exemple, ceux de certains abonnés de l'avenue des Corsaires, de la rue des Salines, de la rue de la Petite Courbe, ainsi que ceux du lycée Vieljeux, qui sont desservis à partir du réseau de distribution du SDE17.

Colonne 5 = volumes vente en gros :

- Le 01.10.2010, le SIAE La Rochelle Nord récupère la distribution de la zone industrielle de Périgny et de la zone commerciale de Beaulieu. Le réseau d'alimentation de Périgny (conduite de Fraise) devient un secours. Par contre, le service de l'Eau continue d'alimenter provisoirement Beaulieu (sur les volumes achetés à la CDA) et aurait logiquement dû continuer de facturer les volumes livrés sous la forme de vente en gros. Entre 2010 et 2018, il a été convenu avec la CDA que ces volumes seraient retranchés des achats (et facturés par la CDA) pour plus de simplicité, et dans la mesure où le contrat ne prévoyait pas de revente.
- En 2018, les nouveaux contrats de négoce d'eau avec la CDA et le SDE17 disposent que les volumes vendus en gros par la Ville au SDE17 sont ceux livrés pour les besoins de l'ancien SIAE de La Jarrie + divers points de livraisons sur la conduite de Fraise à Saint-Médard, Vérines et Périgny, ainsi que les volumes desservant Beaulieu.
- De nouvelles modifications techniques intervenues dans le courant de l'année 2018 feront l'objet d'un avenant au contrat avec le SDE17, et changeront encore la donne.

Colonne 6 = volumes comptabilisés non facturés :
- sont ajoutés entre 2011 et 2017 aux volumes non facturés les volumes alimentant Beaulieu (cf. explications ci-dessus).

5 — LE RENDEMENT DU RESEAU

Le rendement est le critère permettant d'apprécier la qualité du réseau, son bon fonctionnement, et l'efficacité de la distribution.

Pour l'établir, la formule suivante est utilisée :
[volume consommé autorisé + volume vendu en gros/volume produit + volume acheté en gros] x100.

Résultat pour 2018 : 91,50 %

Seuils définis par le décret du 27 janvier 2012 :
- ↳ 85 % en zone urbaine,
- ↳ 72 à 73 % en commune rurale

Donc, si un réseau rural alimentant peu d'abonnés peut se satisfaire d'un rendement de 70 %, un indice de 80 % pour un réseau urbain desservant une population dense pourrait tout à fait être considéré comme mauvais.

C'est la raison pour laquelle il convient de l'associer à un autre indicateur : celui des pertes en réseau qui traduit l'écart constaté entre le volume distribué et le volume facturé rapporté à la longueur du réseau;
En ville, un indice de 300 à 500 l/h/km est considéré comme correct et en zone rurale de 50 à 100 l/h/km (en effet, les distances à parcourir sont plus grandes).

HISTORIQUE RENDEMENT RESEAU

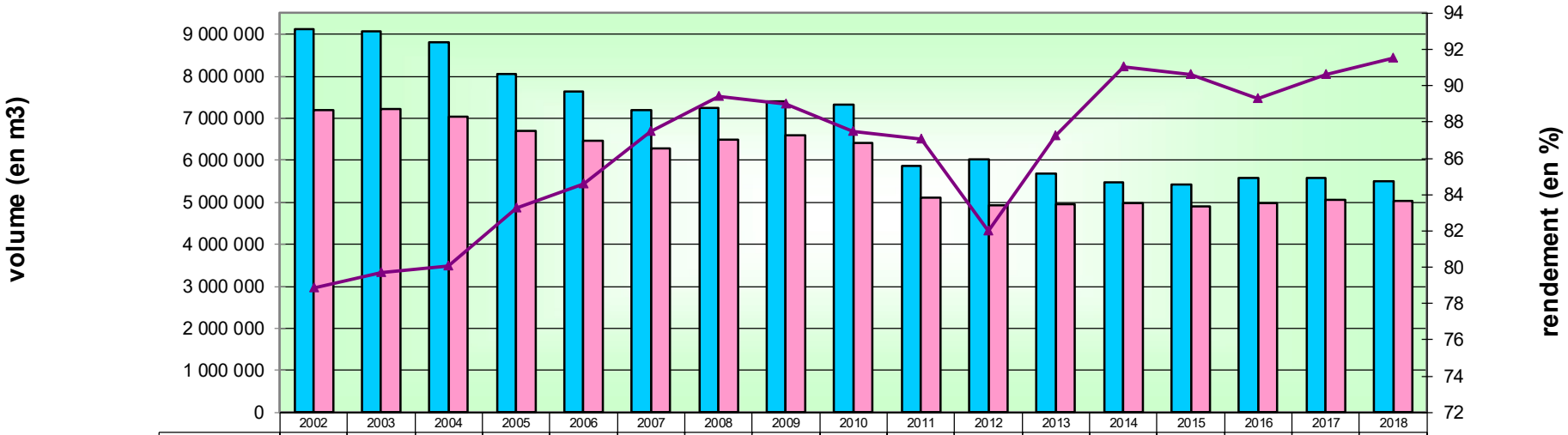

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
produit	9 113 187	9 068 648	8 801 989	8 054 826	7 629 936	7 181 838	7 254 359	7 412 612	7 314 899	5 859 925	6 017 809	5 683 285	5 465 710	5 423 058	5 588 372	5 584 605	5 510 325
comptabilisé	7 188 427	7 230 040	7 045 109	6 708 224	6 454 840	6 281 468	6 486 855	6 594 739	6 400 601	5 100 725	4 934 408	4 958 408	4 975 739	4 913 661	4 989 300	5 059 309	5 041 734
rendement	78,88	79,73	80,04	83,28	84,60	87,46	89,42	88,97	87,50	87,04	82,00	87,25	91,04	90,61	89,28	90,59	91,50

6 — L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION

L'indice linéaire de consommation est égal aux volumes comptabilisés + volumes sans comptages + volumes dits « de service » + volumes exportés / nombre de kilomètres de réseau / 365 jours.

En 2018, il s'établit à **36,07 m3.**

7 — L'INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES

L'indice linéaire des volumes non comptés se calcule en soustrayant les volumes comptabilisés des volumes mis en distribution (produits + achetés - vendus en gros), et en rapportant le résultat à la journée et au kilomètre de réseau.

[(5 510 325 - 109 090) - 5 000 854] / 383 / 365

Pour 2018, cet indice est de **2,86 m3 / km et par jour.**

8 — L'INDICE LINEAIRE DES PERTES EN RESEAU

L'indice linéaire des pertes en réseau diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés car il prend également en compte les volumes sans comptage et les volumes dits « de service », pour ne retenir que les volumes perdus.

[(5 510 325 - 109 090) - (5 000 854 + 40 880)] / 383 / 365

Pour 2018, il est de **2,57 m3 / km et par jour.**

9 — L'EAU BRUTE

Alternative à l'utilisation d'eau potable pour des usages non domestiques (arrosage, nettoyage de voirie,...), l'eau « brute » ne nécessite pas de potabilisation.

C'est grâce à dix forages équipés que le service de l'Eau a distribué **63 636 m³ en 2018**, qui ont notamment permis d'irriguer les terrains de sport, dont celui du stade Marcel Deflandre, ainsi que le

parc Franck Delmas, le Jardin des Plantes, le cours du Mail et le Champs de Mars.

Le service de l'Eau propose également à certains types d'abonnés (et à certains endroits) un approvisionnement à base d'eau « brute » qui est prélevée dans la nappe phréatique.

Les bornes de puisage « Moneca » qui permettent aux entreprises de travaux publics, aux pépiniéristes, à la CDA (service Assainissement), aux services municipaux (Propreté Urbaine, Voirie, ...) de s'approvisionner en eau sans avoir à utiliser les poteaux destinés à la lutte contre l'incendie, prélèvent également et exclusivement de l'eau brute.

En 2018, les volumes suivants ont été prélevés sur ces bornes :

- ↳ 2 459 m³ à Port Neuf - Avenue du Président Wilson,
- ↳ 345 m³ à Tasdon Les Minimes - rue de Roux.

10 — CONSOMMATION DES SERVICES MUNICIPAUX

L'utilisation de l'eau brute, associée à la campagne de sensibilisation aux économies d'eau qui a été menée auprès des différents services, a également eu des répercutions sur les consommations des services municipaux.

En quinze ans, la Ville a réduit de 44 % sa consommation en eau potable.

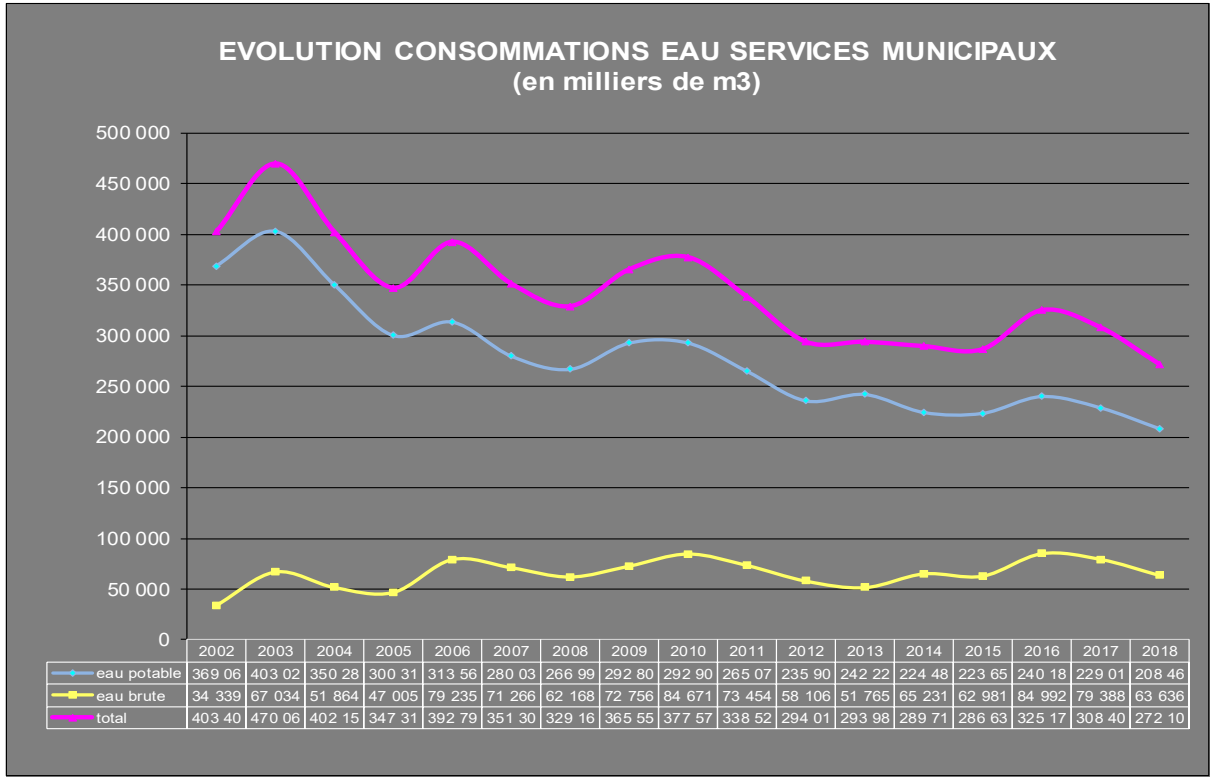

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
eau potable	369 06	403 02	350 28	300 31	313 56	280 03	266 99	292 80	292 90	265 07	235 90	242 22	224 48	223 65	240 18	229 01	208 46
eau brute	34 339	67 034	51 864	47 005	79 235	71 266	62 168	72 756	84 671	73 454	58 106	51 765	65 231	62 981	84 992	79 388	63 636
total	403 40	470 06	402 15	347 31	392 79	351 30	329 16	365 55	377 57	338 52	294 01	293 98	289 71	286 63	325 17	308 40	272 10

11 — CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre aussi son évolution.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau sur 15 points)	15
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux -en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée- (5 points)	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (total des points obtenus sur 30 points)	27
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points)	10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (de 1 à 5 points) = 99 % et 96 %	5
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (de 0 à 15 points) = 78 %	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (total des points obtenus sur 75 points)	55
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution -en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée- (10 points)	10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	0
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points) = logiciel E-Gee	10
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau -réparations, purges, travaux de renouvellement,... (10 points)	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations -programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans (10 points)	0
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	5
Total	**97 / 120**

Le renouvellement du réseau est un élément essentiel pour assurer la distribution d'une eau potable de qualité.

L'investissement financier nécessaire à la réalisation de ces travaux est donc prépondérant sur le long terme en complément de l'entretien courant du réseau. En 2018, le service de l'Eau a investi **83 %** de son budget d'investissement pour renouveler son réseau.

La dernière ligne du tableau ci-dessous indique le nombre d'années nécessaires au renouvellement total du réseau en fonction du linéaire de réseau renouvelé chaque année. Au niveau national, la moyenne s'établit à 172 ans, alors que la durée de vie théorique d'une canalisation est comprise entre 50 et 80 ans.

PATRIMOINE DU RESEAU		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 *	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
RESEAU EXISTANT	long. conduites (en ml)	355 851	360 647	399 282	398 966	398 084	396 741	393 605	392 774	395 025	375 875	378 994	376 422	372 199	383 916	384 712	384 098	383 371
	branchements	20 696	20 773	20 578	20 799	21 037	21 352	21 511	21 796	21 964	21 721	21 832	21 950	22 131	22 304	22 469	22 606	22 755
	poteaux incendie			783	794	795	797	833	842	840	763	765	772	786	762	761	762	762
	réseau rétrocédé (en ml)															460	80	0
RESEAU NEUF	réseau rétrocédé (en ml)															440	139	90
	long. réseau renouv.(ml)	4 607	4 251	4 037	8 111	6 628	4 926	3 068	2 331	3 790	4 079	4 975	2 708	3 113	2 445	2 825	2 667	2 813
	branchements renouvelés	717	1 111	1 297	1 193	1 202	540	538	447	621	728	1 212	808	1 063	697	678	480	419
	branchements créés	128	112	97	63	101	80	70	125	97	85	70	66	66	94	95	114	86
	poteaux incendie neufs			20	26	16	4	60	58	25	34	40	30	40	35	60	47	36
RESEAU SUPPRIME	conduites (en ml)						1 767	1 625	1 031	971	496	278	1 483	1 030	55	731	673	817
	branchements	51	27	38	49	66	47	45	56	52	41	73	42	43	57	50	58	40
ratio réseau existant-supprimé / réseau renouvelé = nbre d'années		77,2	84,8	98,9	49,2	60,1	80,2	127,8	168,1	104,0	92,0	76,1	138,5	119,2	157,0	117,5	136,6	131,8

* rétrocession de la ZI de Périgny et de la ZA de Beaulieu

L'eau puisée constitue une matière première essentielle pour la santé humaine. Avant utilisation, l'eau subit de nombreux contrôles et traitements. Il y a environ 74 paramètres différents recherchés dans l'eau qui doivent être contrôlés avant de pouvoir valider sa potabilité.

En 2018, l'eau du robinet de la Ville de La Rochelle a été contrôlée par 277 analyses.

Ce sont les directives européennes et la Direction Générale de la Santé qui établissent les normes de qualité de l'eau. Le décret n° 2001-1220 fixe la nouvelle réglementation relative aux modalités du contrôle sanitaire pour l'eau potable et définit de nouvelles limites de qualité ou de référence à respecter.

1 — DES CONTROLES RIGOUREUX ET NOMBREUX

Le contrôle de la qualité de l'eau mis en place à La Rochelle s'articule de la manière suivante :

LE CONTROLE OFFICIEL

C'est le contrôle réglementaire et obligatoire exercé par les services de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.).
Il s'effectue en trois étapes différentes correspondant au cheminement de l'eau :
1ère étape : contrôle à la source qui porte sur

- ✓ l'eau brute des captages **(18 analyses**/an en période de hautes et basses eaux - **85 paramètres** contrôlés à chaque analyse) ;

2ème étape : contrôle de la qualité de l'eau stockée dans les réservoirs « unités de distribution »

- ✓ **80 paramètres** vérifiés à chaque analyse - **19 contrôles** par an **;**

3ème étape : contrôle au robinet du consommateur portant sur

- ✓ l'eau distribuée chez les abonnés **(240 analyses** par an - **41 paramètres** contrôlés à chaque fois**).**

L'AUTOSURVEILLANCE SANITAIRE

Celle-ci est exercée par le service de l'Eau de la Ville de La Rochelle qui assure en tant qu'exploitant une surveillance constante de la qualité de l'eau. Elle se traduit de la manière suivante :

- analyses complètes des eaux brutes aux captages ;
- analyses supplémentaires sur l'eau stockée dans les réservoirs ;
- analyses de surveillance au robinet sur la qualité bactériologique de l'eau en complément du contrôle sanitaire ;
- **mesure en continu des teneurs en nitrates, de la turbidité et de la température** à partir des ressources de production de la Ville jusqu'au stockage avant distribution (52 analyses nitrates sont réalisées chaque année par le laboratoire pour étalonner les appareils) ;
- **mesure en continu des taux de chlore** dans chaque château d'eau avant mise en distribution de l'eau.

Ces analyses réalisées par le laboratoire d'analyse Sèvres Atlantique sont réparties de la façon suivante :

NBR	TYPE	DESCRIPTIF
240	D1 + D2	nouvelles normes (analyse bactériologique sommaire et physico-chimique réduite sur les réseaux de distribution)
0	D+	prélèvement en distribution (analyse bactériologique sommaire + physico-chimique sommaire et particulière)
17	P1 P2	prélèvement à la production (analyse bactériologique complète et physico-chimique sommaire)
0	B3	prélèvement à la source (analyse bactériologique complète)
15	PES-R PES-P RPB	prélèvement à la production (analyse physico-chimique complète)
0	P3	prélèvement à la production (analyse chimique et pesticide)
5	RP	prélèvement à la source (analyse bactériologique sommaire et physico-chimique complète)

Sur l'ensemble des résultats, ont été déclarées non-conformes :

- 30 analyses D1 + D2 (sur 240)
- 5 analyses P1 + P2 (sur 17)
- et 4 analyses PESR (sur 10)

Sont pointés un certain nombre de dépassements de la limite de qualité concernant le paramètre plomb. Des analyses de re-contrôle ont permis d'établir que ceux-ci ne trouvaient pas leur origine dans la structure ou la composition du réseau d'adduction.

Le bilan de synthèse établi par les services de l'Etat n'ayant pas été transmis à la date d'impression du présent rapport fera l'objet d'une communication ultérieure aux membres de la CCSPL.

2 — SUPPRESSION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB

La directive européenne 98/83/CE du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine préconise une suppression totale des branchements en plomb sur les réseaux de distribution d'eau potable au 31 décembre 2013.

La première difficulté a consisté à déterminer le nombre de branchements de cette nature présents sur le réseau de distribution. Après un premier recensement en 2004, le contingent de branchements de cette nature s'élevait à environ 10 000.

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux de remplacement, mais également à chaque fois qu'il a été possible à l'agent releveur de déterminer la nature du branchement, les données ont pu être affinées, et rectifiées le cas échéant, dans la base de données informatique.

Fin 2017, un important travail de mise à jour de ces données, après enquête sur le terrain, a permis de réactualiser le nombre de branchements en plomb restant connectés sur le réseau. Ainsi, des branchements définis comme étant de nature « inconnue » ont pu être caractérisés.

Cette mise à jour de la base de données a été poursuivie en 2018, et l'on a notamment pu rectifier la nature de branchements qui avaient été mentionnés comme ayant été remplacés par du PE alors qu'ils étaient encore en plomb.

Au 31 décembre 2018, on peut estimer qu'il reste encore à remplacer **1 332 branchements en plomb**.

En partant de ce chiffre, et comme nous connaissons exactement le nombre de branchements en plomb remplacés chaque année, on peut désormais affirmer que le contingent d'origine (base année 2000) était plutôt de 16 000 branchements en plomb.

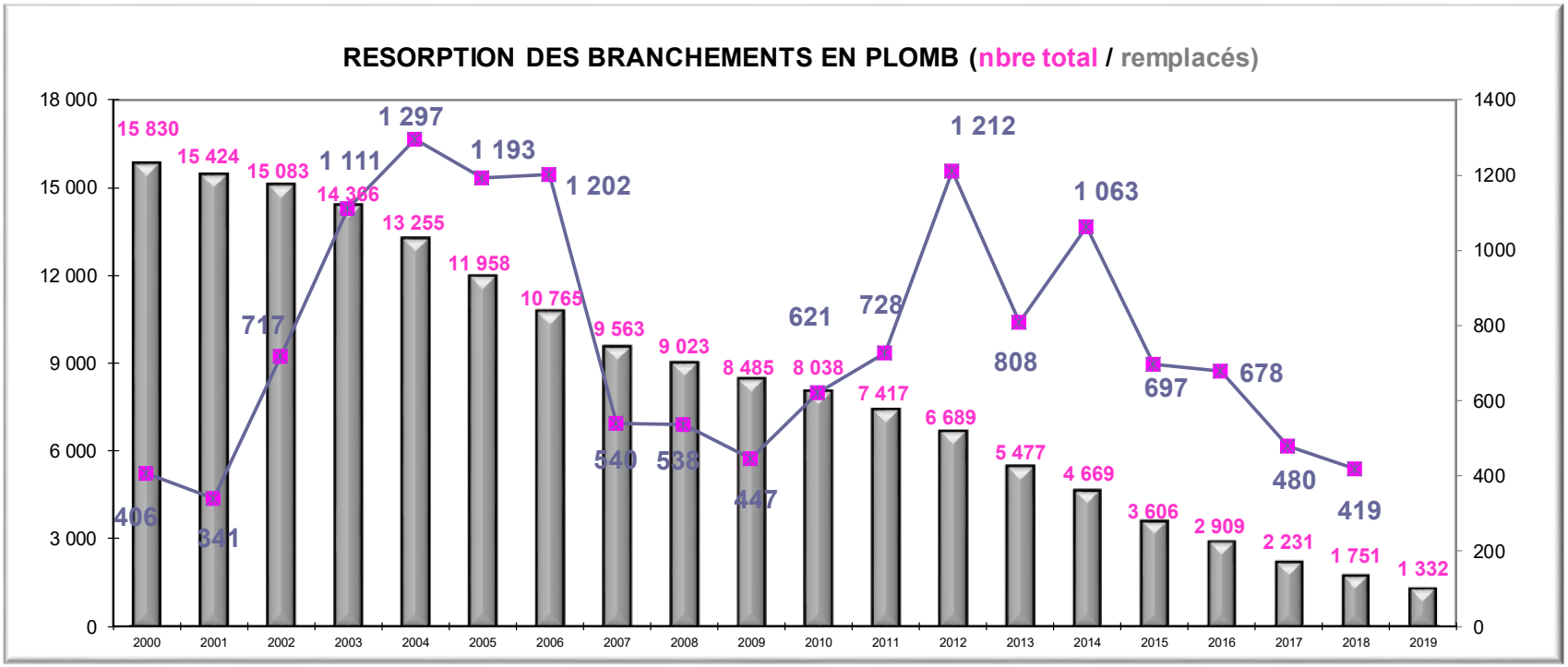

3 — MESURES DE PREVENTION POUR LA QUALITE DE LA PRODUCTION

Indice d'avancement de la protection de la ressource	Fraise	Varaize	Charente
0 % - aucune action			
20 % - études environnementales et hydrogéologiques en cours			
40 % - avis de l'hydrogéologue rendu			
50 % - dossier déposé en Préfecture			
60 % - arrêté préfectoral			
80 % - arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (1)			
100 % - mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté			

PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

Cet indicateur permet de mesurer le niveau d'avancement (en pourcentage) de la démarche administrative (réglementation) et opérationnelle de protection des ressources.

(1) terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés

BILAN 2018 DES ACTIONS DE PROTECTION DES CAPTAGES DE LA ROCHELLE :

Pour rappel, le contrat territorial « Re-Sources » 2015-2019 fixe des objectifs en terme d'amélioration de la qualité de l'eau (nitrates et produits phytosanitaires) avec un enjeu de maintien d'une activité agricole performante. Il prévoit également un approfondissement des connaissances sur la nappe, les flux polluants et leurs transferts, ainsi qu'un volet de diffusion de l'information sur la protection de la ressource.

Il engage les services de l'Etat, la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime, la coopérative Terre Atlantique, la coopérative Océalia, la Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique, le Négoce Centre-Atlantique et la Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles (FD CUMA).

En 2018, un nouveau partenaire est devenu signataire du contrat la FD CUMA , porteur d'une action sur l'agriculture de conservation des sols. Un groupe d'agriculteurs intéressés par ces pratiques a été constitué. Aidés par un agronome, ils mettent en place des expérimentations, partagent leurs expériences et échangent sur les résultats au cours de réunions techniques.
L'objectif est de développer des pratiques culturales misant sur de fortes couvertures des sols, très bénéfiques à la qualité de l'eau, et également à la biodiversité.

L'action de promotion de l'Agriculture Biologique se poursuit : conversions, journées de formation, groupes d'échanges,...

L'idée est bien de promouvoir une diversité de pratiques. C'est dans cette optique que la semaine « filières agricoles » a été reconduite, avec la présentation par les partenaires de 8 filières innovantes qui se forment sur le territoire. Présentations, démonstrations, informations théoriques, essais, se sont déroulés du 10 au 14 septembre 2018, sur deux départements, et ont attiré une centaine de personnes.

Enfin, la plantation de haies sur les périmètres rapprochés des captages se poursuit avec, cette année, la participation de deux classes des écoles de La Rochelle et de Périgny. Cette haie de 375 ml, plantée sur les parcelles appartenant à la Ville, a été financée par la Fondation Léa Nature.

INDICATEURS FINANCIERS : LE PRIX DE L'EAU

En application du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, les éléments relatifs au prix de l'eau doivent être présentés au 1er janvier de l'année de présentation du rapport, soit, pour le rapport sur l'année 2018 : au 1er janvier 2019

1 — LA TARIFICATION

La tarification est de type binomial, c'est-à-dire qu'elle comporte un terme fixe relatif à l'abonnement et un terme proportionnel lié à la consommation.

Par délibération en date du 17.12.2018, le Conseil Municipal a déterminé le tarif de vente de l'eau, les tarifs des abonnements et des prestations annexes aux abonnés applicables à compter du 1er janvier 2019.

Eu égard à la situation économique générale et compte-tenu du faible taux d'endettement du budget annexe du service de l'Eau, il a été décidé, pour la sixième année consécutive, de ne pas augmenter le prix de l'eau (part variable), et de diminuer sensiblement le montant de l'abonnement appliqué sur les compteurs de diamètre 15 mm. La modestie du tarif de l'abonnement (part fixe) concourt à encourager l'utilisation vertueuse de l'eau potable en limitant la charge financière des « petits » consommateurs..

Le montant de **L'ABONNEMENT** (part fixe) est fixé en fonction du diamètre du compteur.

Pour 2019, le tarif annuel H.T. de la part fixe pour les compteurs de 15 mm (compteurs « domestiques ») passe de 21,48 € à 5,50 € HT (5,80 € TTC) par an, et reste inchangé pour les compteurs de diamètre supérieur.

DIAMETRE COMPTEUR	2019
12 à 15 mm	5,50
20 mm	27,84
30 mm	51,30
40 mm	73,73
50 / 60 mm	147,17
80 mm	282,92
100 mm	396,61
150 mm	527,53
200 mm	555,04

Tarif de **L'EAU** au 01.01.2019 :

Le tarif de l'eau (part proportionnelle) reste fixé à :
↳ **1,360 € H.T.**

La redevance Prélèvement qui est réglée par le service de l'Eau à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne est maintenue à 0,05 €/m³.

EVOLUTION DU TARIF DES PARTS FIXES EAU ET ASSAINISSEMENT 2002 - 2019

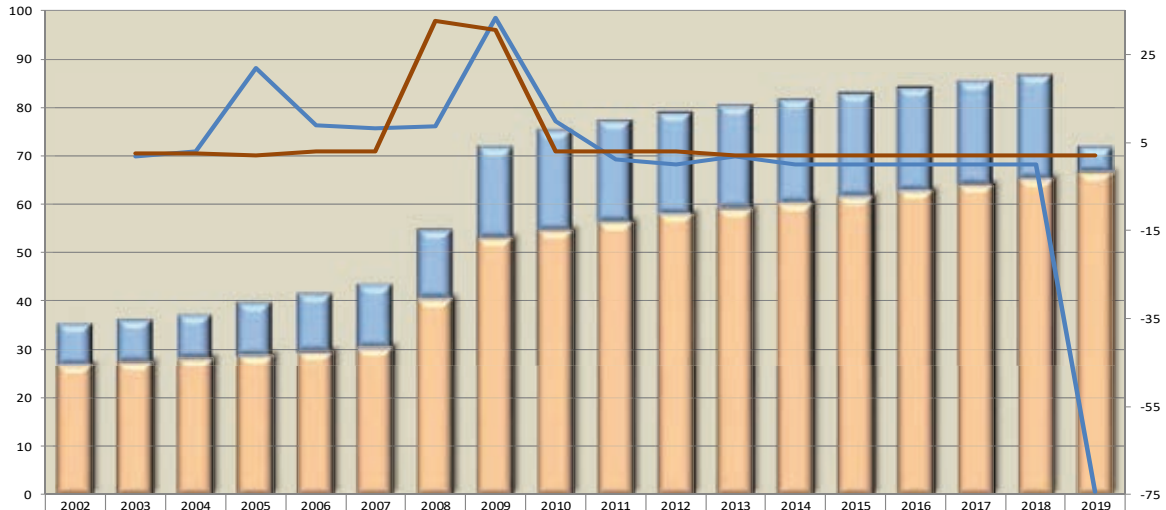

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
eau	8,64	8,81	9,07	11,07	12,07	13,07	14,22	18,96	20,85	21,1	21,1	21,48	21,48	21,48	21,48	21,48	21,48	5,5
assainissement	26,84	27,52	28,22	28,78	29,64	30,53	40,53	52,93	54,54	56,18	57,86	59,02	60,20	61,40	62,63	63,88	65,16	66,46
augmentation eau en %		1,97	2,95	22,05	9,03	8,29	8,80	33,33	9,97	1,20	0,00	1,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-74,39
augmentation asst en %		2,53	2,54	1,98	2,99	3,00	32,75	30,59	3,04	3,01	2,99	2,00	2,00	1,99	2,00	2,00	2,00	2,00

2 — LES ELEMENTS RELATIFS AU PRIX DE L'EAU

L'histogramme ci-dessous permet d'apprécier la ventilation qui est faite entre les divers acteurs qui concourent à la tarification de l'eau, et d'apprécier l'impact desdites redevances sur le prix du m³ d'eau non assainie.

LES DIVERSES REDEVANCES perçues par le service de l'Eau et reversées aux différents organismes :

- **La redevance « Lutte contre la Pollution »** est perçue au profit de l'Agence de l'Eau. Pour 2019, elle reste fixée à 0,30 € / m³. Elle est due par tout abonné utilisant l'eau à des fins domestiques.
- **La redevance « Préservation de la Ressource »** est réglée par la Ville qui répercute cette charge sur les abonnés. Elle a été maintenue pour 2019 à 0,050 € / m³.

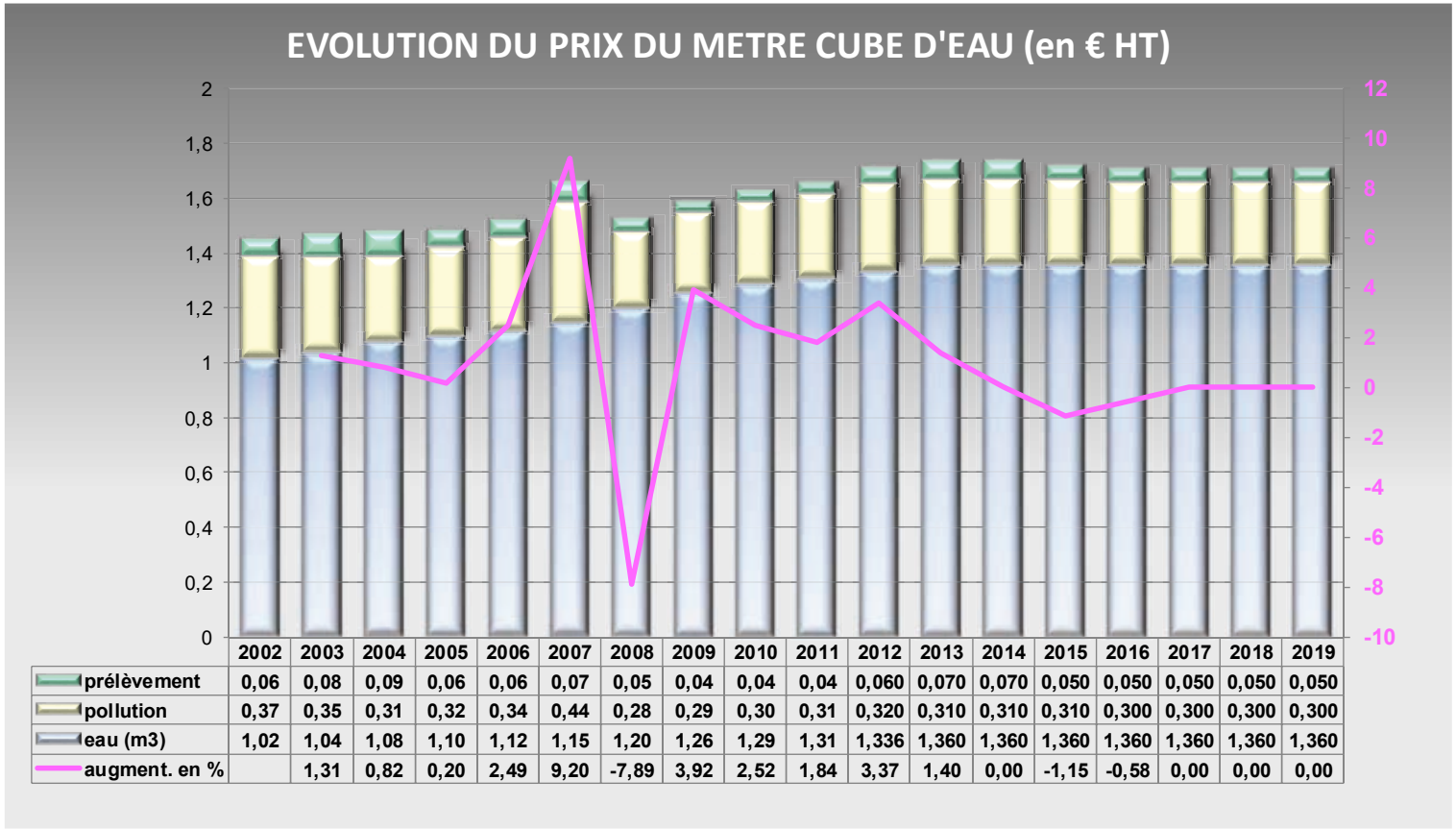

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
prélèvement	0,06	0,08	0,09	0,06	0,06	0,07	0,05	0,04	0,04	0,04	0,060	0,070	0,070	0,050	0,050	0,050	0,050	0,050
pollution	0,37	0,35	0,31	0,32	0,34	0,44	0,28	0,29	0,30	0,31	0,320	0,310	0,310	0,310	0,300	0,300	0,300	0,300
eau (m3)	1,02	1,04	1,08	1,10	1,12	1,15	1,20	1,26	1,29	1,31	1,336	1,360	1,360	1,360	1,360	1,360	1,360	1,360
augment. en %		1,31	0,82	0,20	2,49	9,20	-7,89	3,92	2,52	1,84	3,37	1,40	0,00	-1,15	-0,58	0,00	0,00	0,00

En 2008, la redevance « Lutte contre la Pollution » a été scindée en deux parties pour donner naissance à une nouvelle redevance « Modernisation des Réseaux de Collecte » affectée à la rubrique assainissement, ce qui a généré une baisse du prix de l'eau.

3 — LA FACTURE D'EAU

La facture type se présente comme les spécimens joints en annexe.

Elle est établie sur la base de la référence INSEE (soit 120 m^3 par an), avec un abonnement d'un compteur de Ø 15 mm *(conformément à l'avis paru au Journal Officiel du 29 novembre 1995).*

rubrique	unitaire	quantité	total H.T.	TVA	total TTC
eau - abonnement compteur	5,5	1	5,50	0,30	5,80
eau - consommation	1,36	120	163,20	8,98	172,18
redevance Prélèvement	0,05	120	6,00	0,33	6,33
S/total Ville de LA ROCHELLE			174,70	9,61	184,31
assainissement - part fixe	66,46	1	66,46		66,46
assainissement proportionnel	1,31	120	157,20		157,20
S/total CDA			223,66		223,66
redev. Pollution	0,3	120	36,00	1,98	37,98
redev. Modernisation	0,15	120	18,00		18,00
S/total Agence de l'Eau			54,00	1,98	55,98
TOTAL			452,36	11,59	463,95

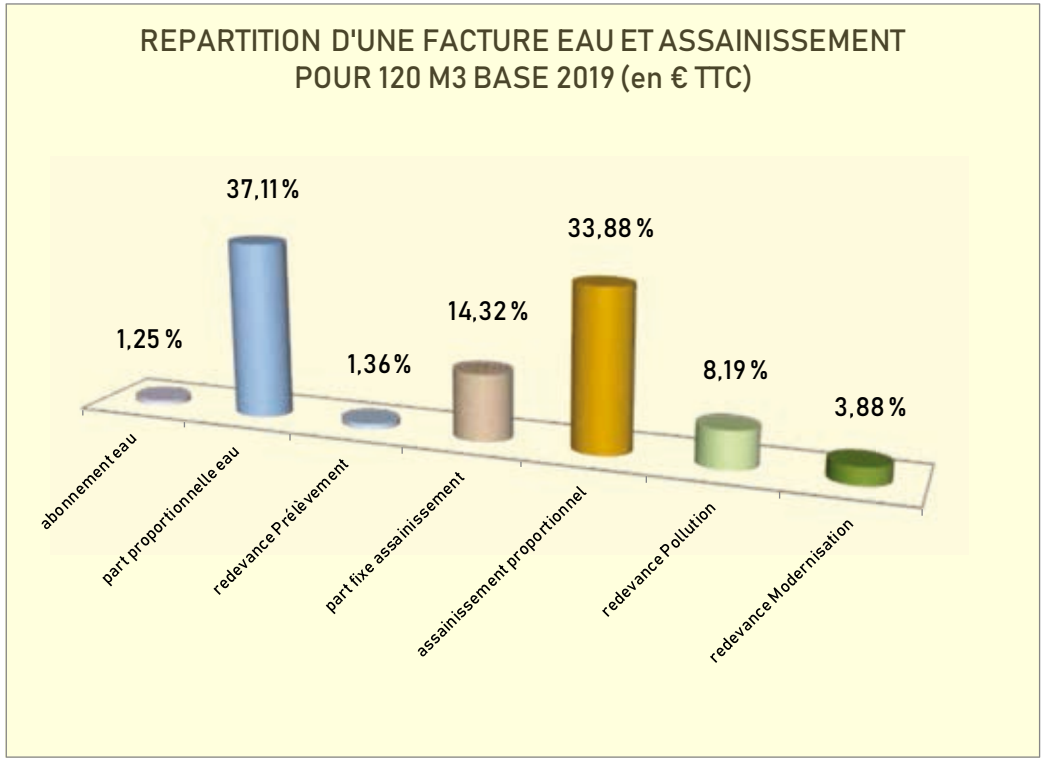

FACTURE EAU + ASSAINISSEMENT 2019 - montant total = 463,95 €
(pour 120 m3 - base INSEE -)

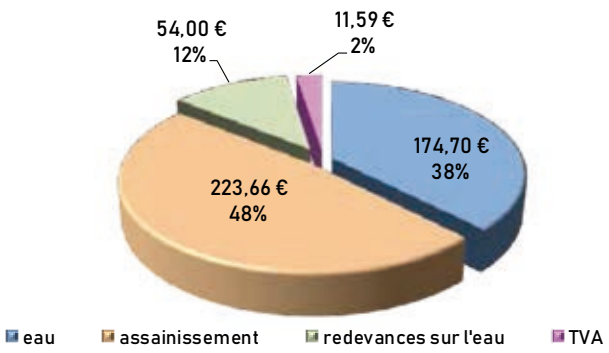

En 2019, le prix du m³ d'eau assainie pour 120 m³ est de 3,87 € TTC .

Pour 80 m³, le prix du m³ est de **4,17 € TTC**, conséquence du poids des parts fixes (abonnements) sur la facture.

FACTURE EAU + ASSAINISSEMENT 2019 - montant total = 333,39 €
sur la base de 80 m3
(consommation moyenne des usagers rochelais)

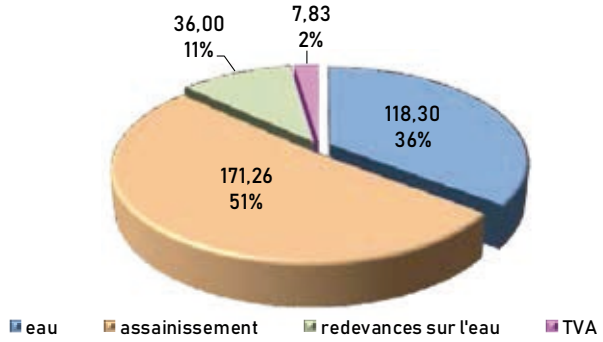

EVOLUTION GLOBALE DU PRIX DE L'EAU ASSAINIE (pour 120 m3 avec abonnements en € HT)

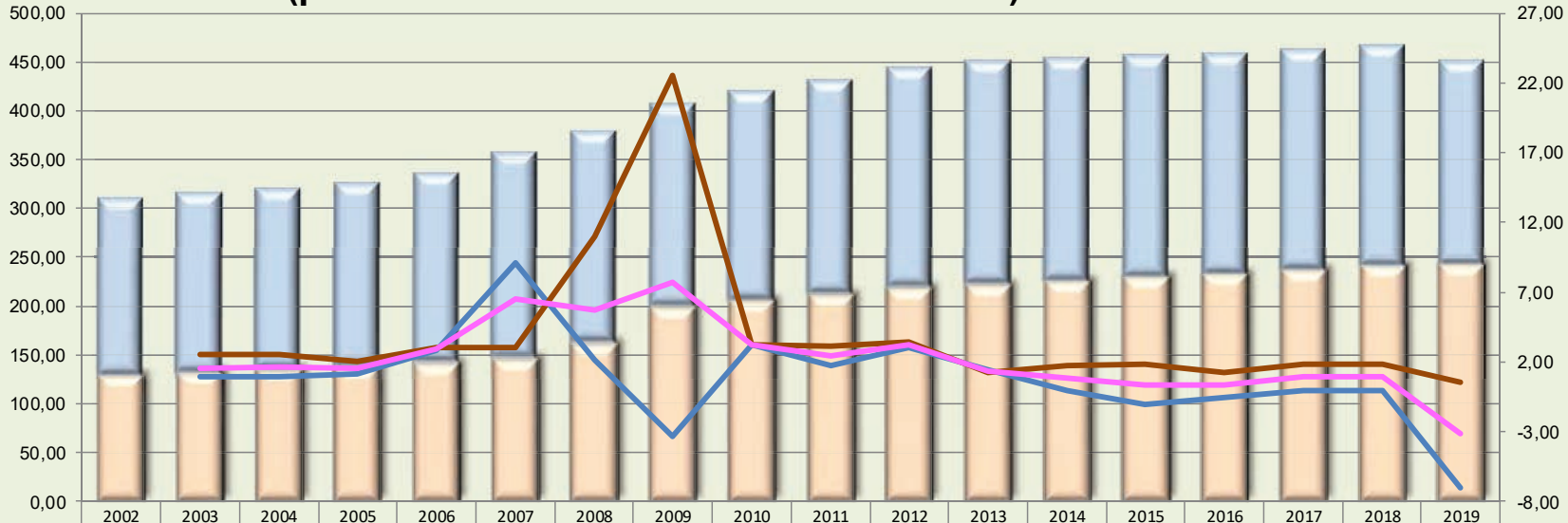

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
eau 120 m3 + abonnement	183,56	185,25	186,95	189,15	194,59	212,39	217,02	209,76	216,45	220,30	227,02	230,28	230,28	227,88	226,68	226,68	226,68	210,70
assainissement 120 m3 + part fixe	128,12	131,32	134,66	137,38	141,48	145,73	161,73	198,13	204,54	210,98	218,18	220,90	224,84	228,92	231,83	236,08	240,36	241,66
augmentation eau en %		0,92	0,92	1,18	2,88	9,15	2,18	-3,35	3,19	1,78	3,05	1,44	0,00	-1,04	-0,53	0,00	0,00	-7,05
augmentation asst en %		2,50	2,54	2,02	2,98	3,00	10,98	22,51	3,24	3,15	3,41	1,25	1,78	1,81	1,27	1,83	1,81	0,54
augmentation en %		1,57	1,59	1,53	2,92	6,56	5,76	7,69	3,21	2,44	3,23	1,34	0,87	0,37	0,37	0,93	0,92	-3,14

1 — LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018 (en € HT) :

nature recette	réalisé 2017	réalisé 2018	variation (valeur)	variation (%)
vente eau abonnés	6 686 860	6 712 181	25 321	+ 0,38
vente eau en gros	20 826	36 229	15 403	+ 73,96
vente eau bateaux	23 977	29 654	5 677	+ 23,68
total vente eau	**6 731 663**	**6 778 064**	**46 401**	**+ 0,69**
travaux branchement	306 701	259 343	- 47 357	-15,44
location compteurs	592 816	597 341	4 525	+ 0,76
frais accessoires factures	93 894	96 141	2 248	+ 2,39
refacturation	71 245	71 492	247	+ 0,35
autres produits d'activité	22 158	34 408	12 251	+ 55,29
revenus des immeubles	2 145	2 119	- 26	- 1,22
vente produits résiduels	3 459	3 545	86	+ 2,48
remboursements divers	20 970	18 833	- 2317	- 10,19
autres produits exceptionnels	6 122	13 583	7 461	+ 121,86
total prestations	**1 119 509**	**1 096 806**	**- 22 704**	**- 2,03**
total activité	**7 851 173**	**7 874 870**	**23 697**	**+ 0,30**

2 — LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018 (en € HT) :

nature des dépenses en € HT	2017	2018	variation	
virement section investissement (ordre)				
affectation résultat de fonction. (ordre)	*1 369 936*	*1 492 045*	*122 109*	8,91
achat d'eau	1 547 215	1 675 564	128 349	8,30
fournitures non stockées	473 980	432 755	-41 225	-8,70
prestations extérieures	177 886	178 325	439	0,25
impôts et taxes	7 780	7 884	104	1,34
redevances sur l'eau	2 319 109	2 396 874	77 765	3,35
frais de personnel	1 774 476	1 767 588	-6 888	-0,39
frais divers de gestion	548 365	538 955	-9 410	-1,72
intérêts de la dette	77 623	72 247	-5 376	-6,93
dotation aux amortissements (ordre)	*1 399 826*	*1 359 622*	*-40 204*	-2,87
TOTAL	8 326 260	8 429 814	103 554	1,24

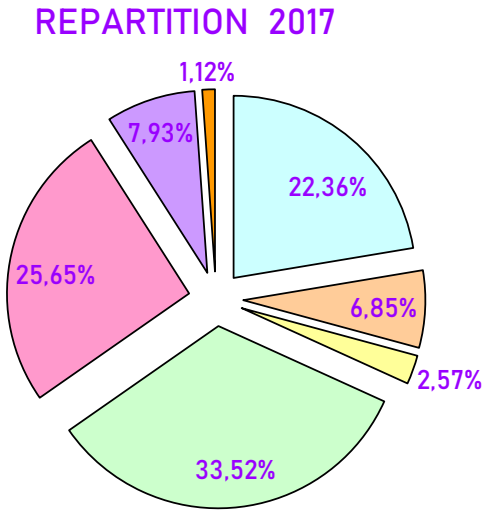

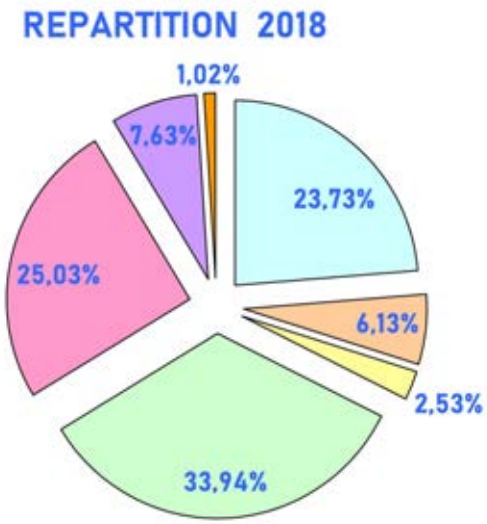

3 — LA DETTE

Trois années après l'extinction totale de sa dette, et pour pouvoir financer la réalisation du réservoir enterré de Mireuil, le service de l'Eau a contracté un emprunt de 3 000 000 € en décembre 2008, dont les caractéristiques sont les suivantes :

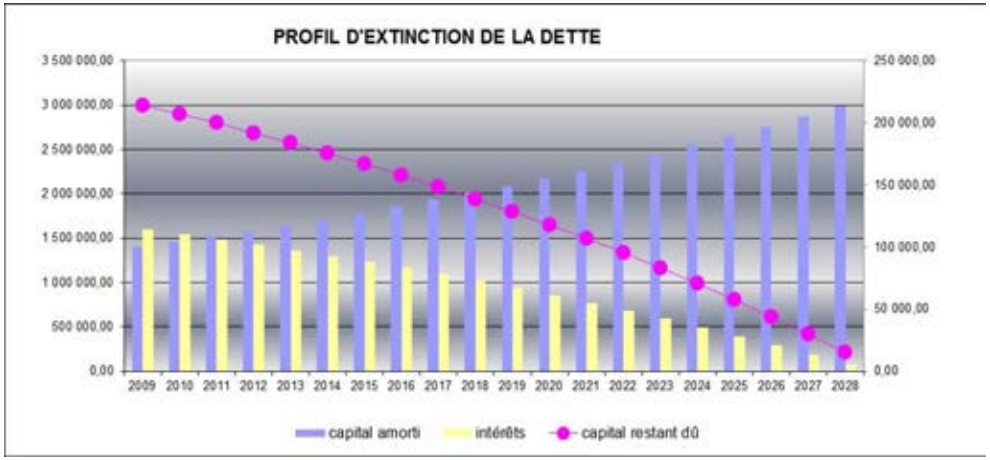

- organisme prêteur : Société Générale
- durée : 20 ans
- intérêts : taux fixe à 3,79 %
- remboursement trimestriel
- montant annuité 2018 = 215 655,00 € (dont 143 242,11 € de capital et 72 412,89 € d'intérêts).

Le décret du 2 mai 2007 impose de renseigner la durée (théorique) d'extinction de la dette en divisant l'encours total de la dette (montant du capital restant dû au 31.12.2018) par l'épargne brute annuelle (recettes réelles - dépenses réelles) + travaux en régie :

1 794 630,68 / ((10 263 244,16 - 7 065 164,56) + 463 704,64) = **0,5611**

En théorie (si le service de l'Eau affectait à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service), **l'emprunt serait remboursé en 205 jours (six mois et sept jours).**

4 — L'AMORTISSEMENT

Nature du bien	Recettes investiss.	Dépenses fonctionn.
Frais d'étude	5 276,00	
Concessions, brevets, licences	3 169,25	
Agenc./aménag. terrains nus	24 222,17	
Agenc./aménag. terrains bâtis	31 821,78	
Agenc./aménag. autres terrains	24 222,17	
Bâtiments d'exploit.	314 102,58	
Bâtiments administr.	39 267,03	
Instal., agenc., aménag. construct.	41 042,44	
Install. techniques spécifiques	675 860,44	
Install. complexes spécialisées	24 222,17	
Matériel industriel	9 839,63	- 1 359 622
Matériel spécifique distribution eau	56 629.11	
Matériel-outillage industriels	24 222,17	
Matériel spécifique exploitation eau	60 129,86	
Matériel de transport	15 820,95	
Matériel bureau et informatique	7 976,61	
Mobilier	1 297,64	
Autres immo corpor.	500,00	
Total	**1 359 622**	**- 1 359 622**

5 — LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

RESULTATS ET AFFECTATION		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		dépenses	recettes	dépenses	recettes
émissions mandats / titres		**8 429 813,89**	**10 746 776,88**	**2 488 913,28**	**2 969 800,40**
résultats reportés			**4 659 978,73**	**594 149,42**	
résultats de clôture	par section	**6 976 941,72**		**-113 262,30**	
	global	**6 863 679,42**			
restes à réaliser				**1 359 569,21**	
résultats nets de clôture	par section	**6 976 941,72**		**-1 472 831,51**	
	global	**5 504 110,21**			
affectation du résultat de fonctionnement		**5 504 110,21**		**1 472 831,51**	

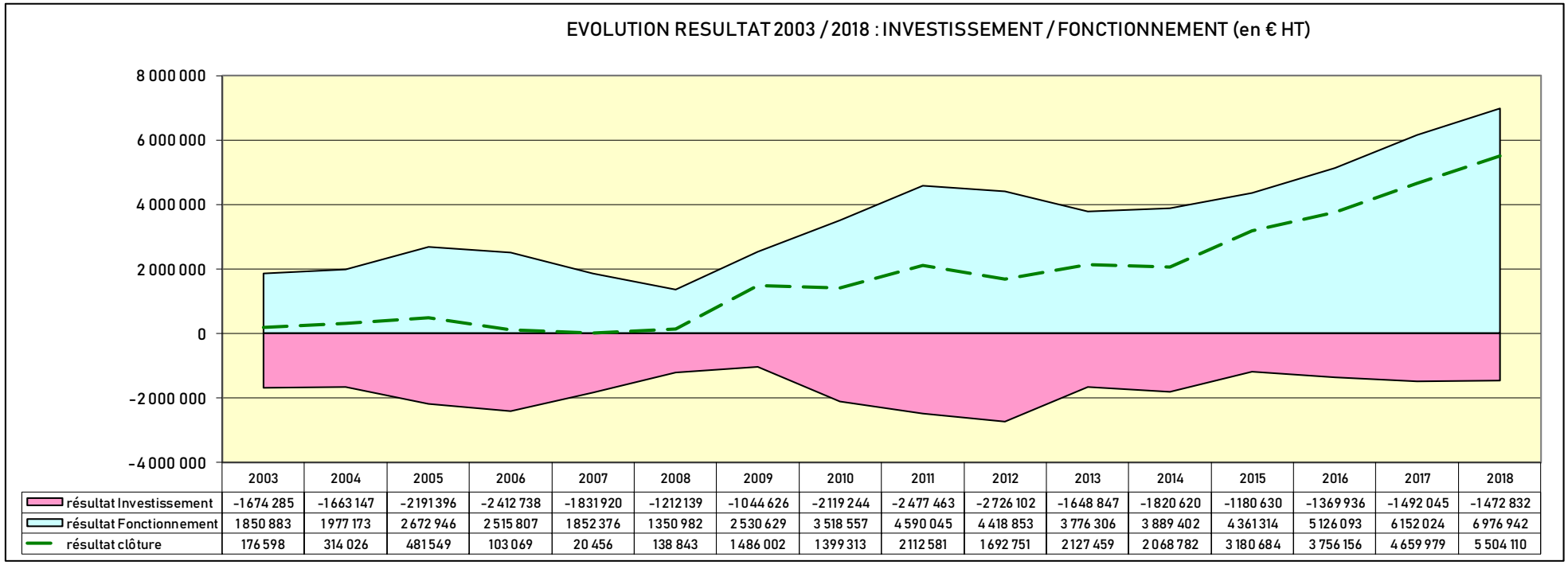

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
résultat Investissement	-1 674 285	-1 663 147	-2 191 396	-2 412 738	-1 831 920	-1 212 139	-1 044 626	-2 119 244	-2 477 463	-2 726 102	-1 648 847	-1 820 620	-1 180 630	-1 369 936	-1 492 045	-1 472 832
résultat Fonctionnement	1 850 883	1 977 173	2 672 946	2 515 807	1 852 376	1 350 982	2 530 629	3 518 557	4 590 045	4 418 853	3 776 306	3 889 402	4 361 314	5 126 093	6 152 024	6 976 942
résultat clôture	176 598	314 026	481 549	103 069	20 456	138 843	1 486 002	1 399 313	2 112 581	1 692 751	2 127 459	2 068 782	3 180 684	3 756 156	4 659 979	5 504 110

6 — LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : REALISATIONS 2018

PROTECTION CAPTAGES EAU POTABLE	
boisements	10 102,97
travaux en cours (programme Re-Sources)	76 396,81
ss/total	86 499,78
EQUIPEMENT & TRX / STATIONS PRODUCTION	
Fraise	17 170,72
Varaize	2 739,01
ss/total	19 909,73
EQUIPEMENT & TRX / RESERVOIRS	
château d'eau Laleu	67 722,20
ss/total	67 722,20
EQUIPEMENT & TRX / RESEAU EAU	
travaux en régie	436 374,03
télégestion réseau	26 388,95
eaux brutes	13 225,33
trx renouvell. réseau et branchements	995 136,19
trx remplac. branchements plomb	357 008,42
accompagnement trx réfection voirie	174 989,19
installation système prélocalisation fuites	24 915,00
ss/total	2 028 037,11
EQUIPEMENT & TRAVAUX DIVERS	
mobilier	1 514,40
matériel spécifique exploitation	41 611,28
matériel transport	
informatique (matériel/logiciel/travaux)	19 778,08
réhabilitation bâtiments & mise en sécurité	24 350,79
audit énergétique	0,00
ss/total	87 254,55
EMPRUNT	
remboursement du capital	143 242,11
ss/total	143 242,11
TOTAL GENERAL	2 432 665,48

EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE

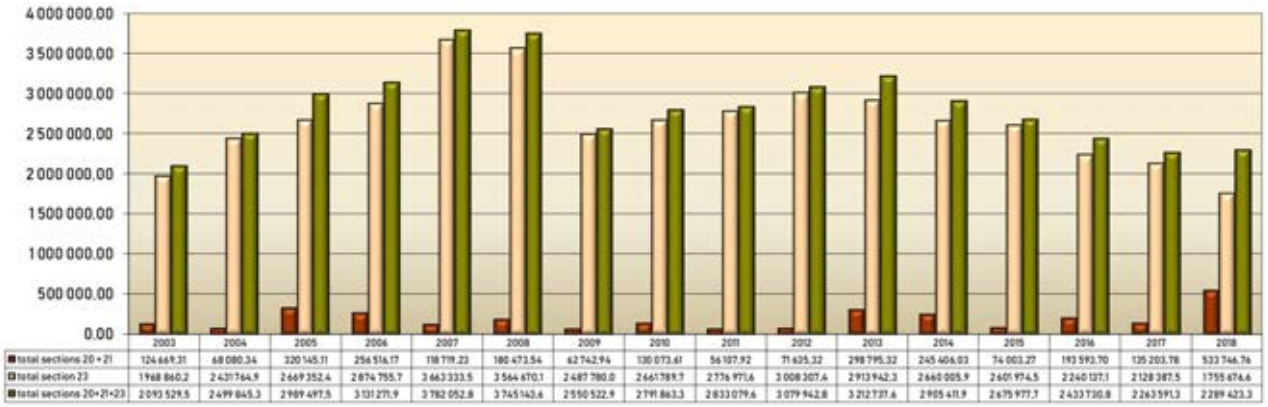

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
total sections 20 + 21	124 669,31	68 080,34	320 145,11	256 516,17	118 719,23	180 473,54	62 742,94	130 073,61	56 107,92	71 635,32	298 795,32	245 406,03	74 003,27	193 593,70	135 203,78	533 746,76
total section 23	1 968 860,2	2 431 764,9	2 669 352,4	2 874 755,7	3 663 333,5	3 564 670,1	2 487 780,0	2 661 789,7	2 776 971,6	3 008 307,6	2 913 942,3	2 660 005,9	2 601 974,5	2 240 137,1	2 128 387,5	1 755 676,6
total sections 20+21+23	2 093 529,5	2 499 845,3	2 989 497,5	3 131 271,9	3 782 052,8	3 745 143,6	2 550 522,9	2 791 863,3	2 833 079,6	3 079 942,8	3 212 737,6	2 905 411,9	2 675 977,7	2 433 730,8	2 263 591,3	2 289 423,3

*Section 20 : **frais d'études***
*Section 21 : **acquisitions** terrains, bâtiments, matériels spécifiques d'exploitation, de transport,...*
*Section 23 : **travaux** plantations, constructions-réhabilitations, installations techniques, renouvellement réseau, ...*

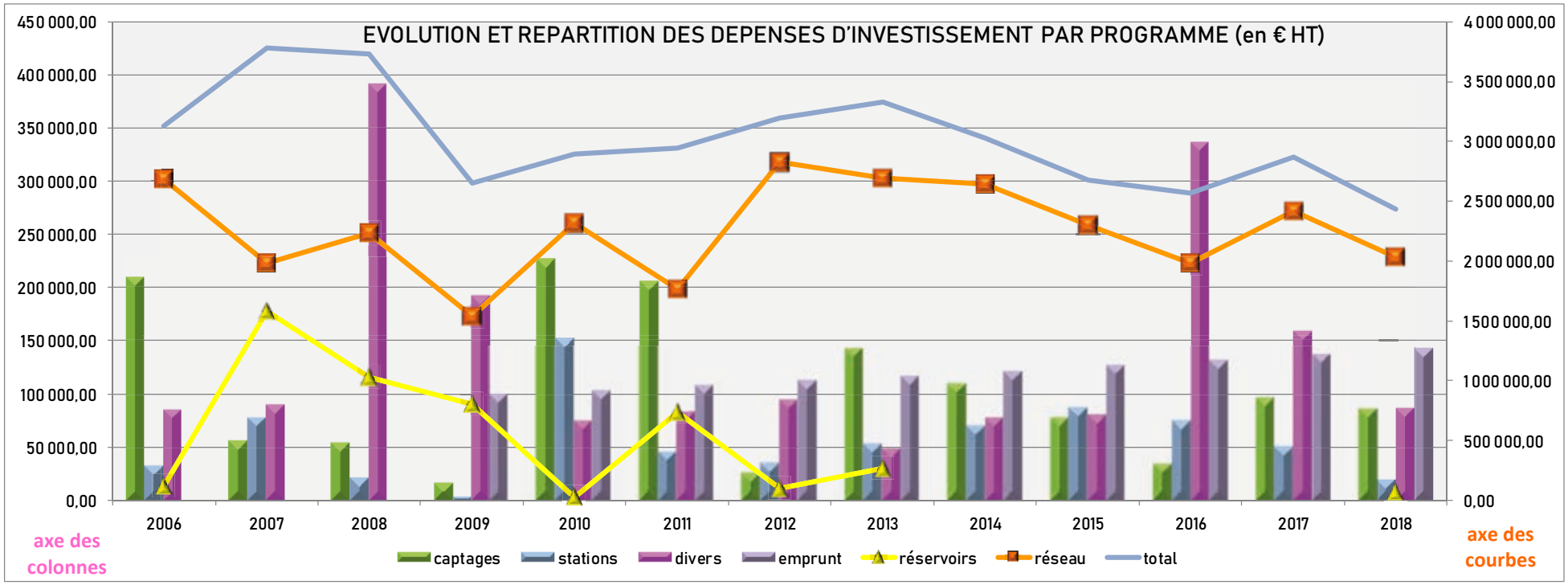

INDICATEURS DE PERFORMANCE :

Les collectivités compétentes en eau potable et en assainissement sont désormais tenues de mettre en place des indicateurs de performance (décret n° 2007-675 du 2 mai 2007).
Tous ces nouveaux indicateurs doivent figurer dans les rapports annuels présentés à partir de 2009.

L'évaluation de la performance des services publics d'eau répond à plusieurs objectifs, le principal étant **de satisfaire à une obligation européenne**. Des mesures européennes ont été prises pour introduire une concurrence accrue dans des secteurs comme celui de l'énergie. L'eau n'est pas encore concernée, mais elle le sera inévitablement dans quelques années. L'Europe a entrepris de préciser sa politique en matière de services d'intérêt économique général (SIEG), ceux que l'on nomme en France « services publics ». Les premiers textes européens prévoient que les SIEG soient soumis aux règles de la concurrence, sauf dérogation. Condition pour l'obtenir : la couverture du territoire doit être correctement assurée, le prix doit être « abordable », le service public doit être évalué sur ses performances.

Ces nouveaux indicateurs permettent donc d'apporter la preuve à Bruxelles que les services de l'eau français répondent aux conditions d'une dérogation, et qu'ils sont bien un service public non concurrentiel.

Autre objectif de ces indicateurs : celui de contribuer à l'évaluation de l'inscription des services publics de l'eau **dans la stratégie nationale de développement durable**.

Cette évaluation est réalisée selon trois axes :

- **la qualité du service à l'usager,**
- **la gestion financière et patrimoniale,**
- **et les performances environnementales du service.**

1 — LE TAUX D'IMPAYES :

Il s'agit du taux d'impayés au 31 décembre 2018 sur les factures émises au titre de l'année 2017 :

Montant impayés de 2017 au 31.12.2018	- =	130 942,00 €
Chiffre d'affaires TTC facturé en 2017		9 260 894,70 €

= 1,41 %

HISTORIQUE :

année	chiffre d'affaires facturé année N	montant des impayés au 31.12 année N + 1	taux d'impayés en %
2009	8 941 013,05	95 376,42	1,07
2010	8 845 741,29	77 174,06	0,87
2011	9 063 804,78	56 010,16	0,62
2012	8 867 901,96	66 626,97	0,75
2013	8 924 789,15	119 265,83	1,34
2014	9 096 573,93	164 760,02	1,81
2015	9 074 400,61	175 704,81	1,94
2016	9 151 137,32	100 930,00	1,10
2017	9 260 894,70	130 942,00	1,41

La loi Brottes de 2013 a interdit les coupures d'eau en cas de factures impayées (article L115-3 du code de l'Action Sociale et des Familles). Force est de constater l' impact de cette mesure sur l'évolution du taux de recouvrement, qui reste malgré tout, très satisfaisant. Un travail en étroite collaboration avec les services de la Trésorerie Municipale auprès des abonnés en difficulté permet d'en minimiser les effets.

Dans la mesure où le montant des créances recouvrées prend en compte, aussi bien les factures réglées que celles présentées à l'admission en non-valeur, lesquelles de fait sont exclues du montant des impayés ci-dessus, il paraît utile d'afficher également l'évolution du montant des créances irrécouvrables présentées à l'admission en non-valeur.

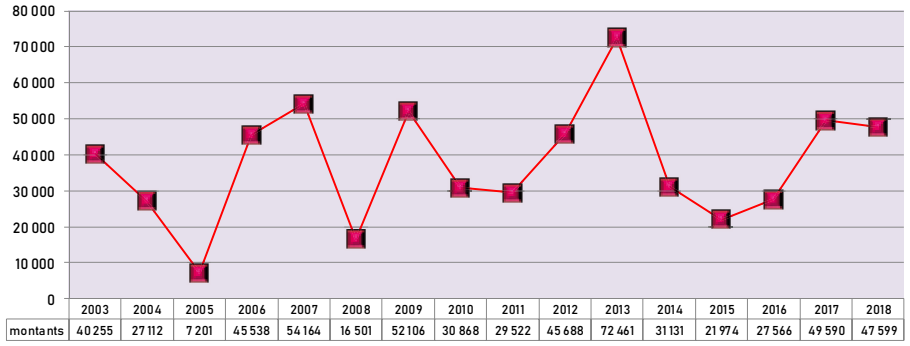

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
montants	40 255	27 112	7 201	45 538	54 164	16 501	52 106	30 868	29 522	45 688	72 461	31 131	21 974	27 566	49 590	47 599

2 — ABANDONS DE CREANCES ET FONDS DE SOLIDARITE

Par délibération en date du 4 juillet 2005, la Ville, considérant qu'une fuite d'eau a une incidence financière majeure sur l'économie d'un ménage, et dans la mesure où elle n'effectue pas de versement au Fonds de Solidarité Logement (dispositif départemental), a décidé de créer un tarif spécial « fuite » représentant la valeur la plus proche du coût de production. Ce tarif est appliqué lorsqu'il est plus favorable à l'usager que les dispositions de la loi dite Warsmann (applicable depuis le 1er juillet 2013) ou lorsque celui-ci ne peut être mis en œuvre réglementairement.
En 2018, aucun abonné n'a bénéficié de ce tarif spécial.

Par contre, **18 781 m³** d'eau ont ainsi été « non-facturés » au titre du dispositif « Warsmann » : plafonnement au double de la consommation moyenne de l'abonné en cas de fuite sur installations intérieures dûment justifiée. Ces volumes concernent 77 abonnés.
Ils sont pris en compte dans les volumes comptabilisés non-facturés.

3 — LA COOPERATION DECENTRALISEE

La loi OUDIN-SANTINI de février 2005 autorise (par dérogation) les collectivités territoriales chargées du service public de l'eau et de l'assainissement à mener des actions de coopération internationale. La loi précise que ces collectivités ont la possibilité de consacrer jusqu'à 1 % des ressources de leur budget à la mise en œuvre de ces projets. Le service de l'Eau n'a fait l'objet d'aucune sollicitation sur un projet de ce type en 2018.

4 — LES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES

C'est le nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les coupures d'eau prises en compte sont :

- Les coupures consécutives à un incident sur le réseau , quel que soit le nombre d'abonnés concernés,
- Les coupures décidées en raison de la non-conformité de l'eau distribuée, quelle que soit la personne qui décide la coupure (opérateur, autorité sanitaire,...).

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ne sont pas prises en compte.

$$\frac{\text{Nbre de coupures non programmées} = \mathbf{19}}{\text{Nbre d'abonnés} = 22\,843} \times 1\,000 = \mathbf{0{,}83}$$

(1,27 en 2009 - 1,81 en 2010 - 1,32 en 2011 - 1,27 en 2012 - 0,45 en 2013 - 1,25 en 2014 - 0,40 en 2015 - 0,93 en 2016 et 0,66 en 2017)

5 — DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS

Ce délai est celui sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant.
Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquelles le délai est respecté.

En 2018, le service de l'Eau a procédé à 686 ouvertures ou remise en eau d'un branchement.
A La Rochelle, le délai entre la demande et la satisfaction de la demande est de **24 heures maximum** (samedi et dimanche compris), et le taux de respect de celui-ci est de **100 %.**

6 — LA GESTION DES RECLAMATIONS

En juin 2017 a été mis en œuvre au sein du service de l'Eau un processus d'enregistrement informatisé des courriers et courriels de réclamation permettant une qualification de ceux-ci en fonction de leur objet.

Ainsi 57 courriers de réclamation ont été adressés en 2018 au service de l'Eau, dont :
♦ 0 correspondant à des écarts ou non-conformité vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation ;
♦ 2 portant sur la qualité de l'eau (odeur, couleur, goût),
♦ 28 relatifs à la qualité du service (pression, fuites avant compteur, travaux, mise en service, rendez-vous manqué,…),
♦ 26 concernant la facturation (nombre de mètres cubes facturés, mode de paiement,…),
♦ 1 portant sur des considérations d'ordre tarifaire

Le service a réceptionné (et traité) en outre :
↳ 179 demandes de dégrèvement consécutifs à une fuite

Taux d'insatisfaction :
[57 réclamations / 22 843] * 1 000 = **2,50 %**

REALISATIONS 2018

TRAVAUX EFFECTUES PAR LES ENTREPRISES (+ REGIE / PARTIE PRIVEE)

RUE	Réseau posé (ml)	Nbre brchts remplacés	Nbre brchts supprimés	Réseau supprimé (ml)	PI	Prix (en € HT)	Réfection chaussée (en € HT)
Rue de l'Escale		27				34 184,50	34 704,14
Avenue Edmond Grasset						14 572,10	
Place des Halles		8	1	44		14 966,86	
Rue Primauguet	270	32				74 482,01	
Rue Surcouf	125	15				36 475,10	
Quai Louis Durand		4				6 732,20	
Avenue Raymond Poincaré	350	54			1	129 541,88	
Rue de l'Eglise	72	6				22 805,07	
Rue de la Descenderie		10				13 099,82	
Rue Pierre Corneille	300	52				126 554,13	
Rue du Cordouan		46				65 023,28	
Rue de la Tour Carrée	400	10		300		57 854,15	
Impasse des Frênes	80	6				24 541,55	
Avenue du Général Leclerc	6611					41 145,00	
Rues Henri Bassé, Abbé Yves Cohades, et Georges Dupouy		3	6	68		32 200,90	
Rues de la Verrerie et Maurice Sacré	50	28			1	82 706,30	
Rue Franck Delmas	300	38			2	103 914,00	
Modification réseau rues Camille Desmoulins, du 14 Juillet et Billaud-Varenne						5 072,00	

RUE	Réseau posé (ml)	Nbre brchts remplacés	Nbre brchts supprimés	Réseau supprimé (ml)	PI	Prix (en € HT)	Réfection chaussée (en € HT)
Rue de la Digue	160	16				42 935,50	
Remplacement conduite 600 mm BOURGNEUF	500					445 394,77	
Foyer Fromentin		6				8 060.99	
Avenue Porte Royale	125	16		100		49 000,00	
Modification réseau avenue Jean Guiton		4		165	2	22 947,22	
Remplacement bouches de quai Môle d'Escale					5	29 388,00	
Rues Philippe Vincent et Winston Churchill		18			1	40 000,00	
Rue du Château de Vauclerc	15	5				24 000,00	
Réparation fuite DN400 Varaize						3 317,00	
TOTAL	2 813	415	7	677	12	1 550 914,33	34 704,14

TRAVAUX EFFECTUES EN REGIE PAR LE SERVICE

RUE	Réseau posé (ml)	Nbre brchts remplacés	Nbre brchts supprimés	Réseau supprimé (ml)	PI	Prix (en € HT) terrassement	Prix (en € HT) réfection chaussée
Modification réseau rues Camille Desmoulins et Mirabeau	100	4		140			
TOTAL	100	4		140			

BILAN TRAVAUX 2018

- ◊ 419 branchements en plomb remplacés
- ◊ 2 723 ml de canalisation renouvelés
- ◊ 817 ml de réseau supprimés
- ◊ 86 branchements neufs réalisés
- ◊ 40 branchements obsolètes supprimés
- ◊ 72 individualisations réalisées
- ◊ 36 poteaux d'incendie remplacés
- ◊ 1 678 compteurs posés et/ou remplacés
- ◊ 60 fuites sur branchements +
- ◊ 17 fuites sur conduite réparées

LES TRAVAUX D'EXPLOITATION 2018

Chaque année, il est également nécessaire d'effectuer des travaux d'amélioration et d'entretien des ouvrages de production et de stockage.

❒ STATION DE FRAISE :

- Remplacement de l'automate et du pupitre de commande de la station de Bois Boulard
  ↳ 21 603,00 €
- Mise en place d'un turbidimètre
  ↳ 4 959,00 €
- Installation d'un gestionnaire d'énergie
  ↳ 6 841,00 €
- Remplacement de 2 pompes d'injection de chlore
  ↳ 1 663,00 €
- Gestion des contacteurs Fraise, Galerie et Anais
  ↳ 2 386,00 €
- Remplacement pompe forage Fraise 5
  ↳ 680,00 €
- Changement d'une partie de la clôture (130 ml)
  ↳ 7 467,00 €

❒ STATION DE VARAIZE :

- Remplacement de l'analyseur de nitrates
  ↳ 10 308,00 €

❒ EAU BRUTE :

- Remplacement de la pompe du Jardin des Plantes
  ↳ 1 561,00 €
- Forage stade Marcel Deflandre : réalisation d'un portique pour démontage et remontage de la pompe - Remplacement de la pompe et de sa colonne d'aspiration
  ↳ 11 155,00 €
- Remplacement de la pompe du forage parc Franck Delmas
  ↳ 1 547,00 €
- Remplacement du variateur de vitesse du forage de La Pinelière
  ↳ 920,00 €
- Remplacement de la pompe du forage Laleu Sports
  ↳ 1 993,00 €
- Remplacement du variateur de vitesse du forage IUT rue de Roux
  ↳ 1 018,00 €

❒ CHÂTEAUX D'EAU :

- Remplacement de 2 analyseurs de chlore Mireuil et Laleu
  ↳ 6 964,00 €
- Motorisation fermeture bouteille chlore Saint-Eloi 3
  ↳ 3 186,00 €

VILLE DE LA ROCHELLE

65 avenue des Cordeliers - BP 1541 - 17086 La Rochelle cedex 02
Accueil du lundi au vendredi de 8 h15 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00
e-mail : eau.abonnes@ville-larochelle.fr
Tél. : 05 46 51 79 90 - Urgence : 05 46 51 79 47
Siret : 211 703 004 000 47 - TVA intra. : FR 0J 211 703 004

Service Assainissement CDA
16 rue Jacques de Vaucanson - CS 30001 - 17183 Périgny
Accueil du lundi au vendredi de 8 h30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 00
Tél. : 05 46 30 35 35 - Urgence : 05 46 30 34 00

Trésorerie Municipale (modalités de paiement au verso)
8 avenue du Général Leclerc - 17025 La Rochelle cedex
Accueil le lundi, mardi et jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h
Ainsi que le mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 15
Tél. : 05 46 00 47 47

Adresse desservie :
. SIMULATION FACTURE EAU VLR
65 AVENUE DES CORDELIERS Bât 000000_00000X, Service Eau Spécimen
17000 LA ROCHELLE

POINT D'INSTALLATION : 00000X

Trésorerie Municipale de La Rochelle
8 avenue du Général Leclerc - 17025 La Rochelle cedex

. SIMULATION FACTURE EAU VLR
65 AVENUE DES CORDELIERS
17000 LA ROCHELLE

FACTURE DE FOURNITURE D'EAU

N° 0001000300001 Q DU 26/02/2018

Détail de votre facture au verso

VOTRE CONSOMMATION : 120 m3

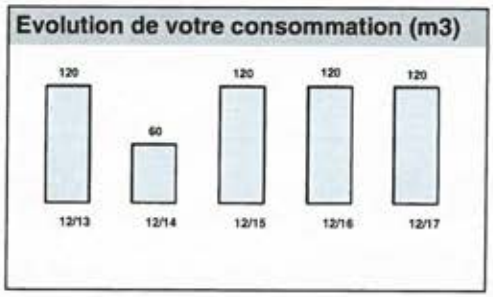

	Montant TTC (en €)
Distribution EAU	201,17
Collecte et Traitement des eaux usées	218,76
Organismes publics	59,58

Montant TVA 12,47 Total TTC 479,51

Engagement:
Marché:
Code service: FACTURES_PUBLIQUES
Libellé service: Service des factures publiques

NET A PAYER 479,51 €

Prix de l'abonnement: 87,82 €
Prix TTC du litre d'eau: 0,00326 € (hors abonnement)

Ref. FF4031

Les modalités de règlement, d'utilisation de la partie détachable et tous renseignements figurent au verso.

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document à valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU SIGNATURE

. SIMULATION FACTURE EAU VLR
65 AVENUE DES CORDELIERS
17000 LA ROCHELLE

*

Montant en euros
479,51

Le TIP, C'est simple
Datez, signez et envoyez le TIP à l'aide de l'enveloppe à fenêtre fournie

TRESOR PUBLIC
59885 LILLE
Cedex 9

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA017011340000000001000300001
ICS : FR90ZZZ321109
Référence : 0001000300001 **Montant: 479,51 €**
Créancier : COMMUNE LA ROCHELLE

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

59885 LILLE CEDEX 9

Joindre un Relevé d'identité bancaire

3401105007 SIMULATION FACTURE

941133000175 8715000001000300001017011491770 6 47951

Détail de votre facture N°0001000300001 Q DU 26/02/2018

N° du compteur	Relève actuelle		Relève précédente		Consommation	Commentaires
	Date	Index	Date	Index	en M3	Branchement : AVENUE DES CORDELIERS
SIMULATION	31/12/2018	1080	31/12/2017	960	120	

 # Vérifiez impérativement l'index de votre compteur : il doit être légèrement supérieur ou égal au dernier index mentionné ci-dessus. #

Libellé	Période	Base	Prix unitaire	Montant HT	TVA	Montant TVA	Montant TTC
Abonnement	du 01/01/18 au 31/12/18	12	1,7900	21,48	5,50	1,18	22,66
Eau	du 01/01/18 au 31/12/18	120	1,3600	163,20	5,50	8,98	172,18
Préservation ressources	du 01/01/18 au 31/12/18	120	0,0500	6,00	5,50	0,33	6,33
Total pour la Distribution de l'Eau - Ville de LA ROCHELLE				**190,68**		**10,49**	**201,17**
Assainissement partie fixe	du 01/01/18 au 31/12/18	12	5,4300	65,16	0,00	0,00	65,16
Assainissement partie proportionnelle	du 01/01/18 au 31/12/18	120	1,2800	153,60	0,00	0,00	153,60
Total pour la collecte et le traitement des Eaux Usees - CDA				**218,76**		**0,00**	**218,76**
Modernisation des réseaux de collecte	du 01/01/18 au 31/12/18	120	0,1800	21,60	0,00	0,00	21,60
Pollution domestique	du 01/01/18 au 31/12/18	120	0,3000	36,00	5,50	1,98	37,98
Total pour les Organismes Publics - Agence de l'Eau				**57,60**		**1,98**	**59,58**

Total des montants sans TVA	**240,36**	**0,00**	**240,36**
Total des montants soumis la TVA à 5,50 %	**226,68**	**12,47**	**239,15**

Abonnement — *Somme destinée à couvrir les charges fixes et l'amortissement du compteur.*

Préservation des ressources — *Ces trois redevances financent les travaux destinés à protéger la qualité des eaux.*

Pollution — *La pollution et la préservation ressources sont applicables à l'ensemble des abonnés domestiques.*

Modernisation des réseaux — *La modernisation s'applique aux abonnés raccordés à un réseau d'égout.*

Majoration assainissement — *En cas de non conformité, doublement de la part assainissement. Elle est due par le propriétaire.*

Comment régler votre facture :

Par TIP. Datez, signez et retournez-le au moyen de l'enveloppe fournie. En cas de premier règlement, joignez un RIB ou un RIP.
Par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre du Trésor public et accompagné du TIP non signé, à l'aide de l'enveloppe jointe.
Par prélèvement. renseignez vous au Service de l'Eau.
Par versement en espèces ou carte bancaire, à la Trésorerie Municipale dont l'adresse est au recto. Pensez à vous munir de votre facture.
Par virement bancaire, en indiquant le numéro de la facture : RIB : 30001 00695 C1700000000 68 - IBAN : FR43 3000 1006 95C1 7000 0000 068 - BIC : BDFEFRPPCCT

VILLE DE LA ROCHELLE

Service de l'Eau
65 avenue des Cordeliers - BP 1541 - 17086 La Rochelle cedex 02
Accueil du lundi au vendredi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
e-mail : eau.abonnes@ville-larochelle.fr **Tél. : 05 46 51 79 90**
Siret : 211 703 004 000 47 - TVA intra. : FR 0J 211 703 004

Service Assainissement CDA
Accueil : 16 rue Jacques de Vaucanson à Périgny
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h00
Tél. : 05 46 30 35 35 - Urgence : 05 46 30 34 00
Courriers : 6 rue St Michel - CS 41287 - 17086 La Rochelle Cedex 2

Trésorerie Municipale (modalités de paiement au verso)
8 avenue du Général Leclerc - BP 30187 - 17006 La Rochelle cedex 1
Accueil le lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
Ainsi que le mercredi et vendredi de 8h30 à 12h15
Tél. : 05 46 00 47 47

Adresse desservie :
. SIMULATION FACTURE EAU VLR
65 AVENUE DES CORDELIERS Bât 000000_00000X, Service Eau Spécimen
17000 LA ROCHELLE

POINT D'INSTALLATION : 00000X

Trésorerie Municipale de La Rochelle
8 avenue du Général Leclerc - BP 30187 - 17006 La Rochelle cedex 1

. SIMULATION FACTURE EAU VLR
65 AVENUE DES CORDELIERS
17000 LA ROCHELLE

FACTURE DE FOURNITURE D'EAU

N° 0001000300001 Q DU 18/01/2019

Détail de votre facture au verso

VOTRE CONSOMMATION : 120 m3

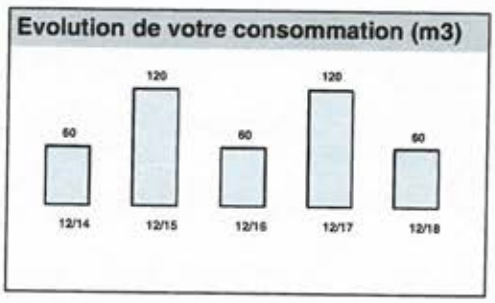

	Montant TTC (en €)
Distribution EAU	184,31
Collecte et Traitement des eaux usées	223,66
Organismes publics	55,98

Montant TVA 11,59 Total TTC 463,95

Engagement:
Marché:
Code service: FACTURES_PUBLIQUES
Libellé service: Service des factures publiques

NET A PAYER 463,95 €

Prix de l'abonnement: 72,26 €
Prix TTC du litre d'eau: 0,00326 € (hors abonnement)

Merci de régler cette facture au plus tard le : 04/03/2019
Les modalités de règlement, d'utilisation de la partie détachable et tous renseignements figurent au verso.

Ref. FF4031

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU SIGNATURE

. SIMULATION FACTURE EAU VLR
65 AVENUE DES CORDELIERS
17000 LA ROCHELLE

*

TIP SEPA
Référence Unique de Mandat : TIPSEPA017011340000000001000300001
ICS : FR90ZZZ321109
Référence : 0001000300001 **Montant: 463,95 €**
Créancier : COMMUNE LA ROCHELLE

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

59885 LILLE CEDEX 9

Montant en euros
463,95

Le TIP, C'est simple
Datez, signez et envoyez le TIP à l'aide de l'enveloppe à fenêtre fournie

TRESOR PUBLIC
59885 LILLE
Cedex 9

Joindre un Relevé d'identité bancaire

3401105007 SIMULATION FACTURE

941133000175 871500000100030000101701149077 06 46395

Détail de votre facture N°0001000300001 Q DU 18/01/2019

N° du compteur	Relève actuelle		Relève précédente		Consommation	Commentaires
	Date	Index	Date	Index	en M3	Branchement : AVENUE DES CORDELIERS
SIMULATION	31/12/2019	1080	31/12/2018	960	120	

 # Vérifiez impérativement l'index de votre compteur : il doit être légèrement supérieur ou égal au dernier index mentionné ci-dessus. #

Libellé	Période	Base	Prix unitaire	Montant HT	TVA	Montant TVA	Montant TTC
Abonnement	du 01/01/19 au 31/12/19	12	0,4583	5,50	5,50	0,30	5,80
Eau	du 01/01/19 au 31/12/19	120	1,3600	163,20	5,50	8,98	172,18
Préservation ressources	du 01/01/19 au 31/12/19	120	0,0500	6,00	5,50	0,33	6,33
Total pour la Distribution de l'Eau - Ville de LA ROCHELLE				**174,70**		**9,61**	**184,31**
Assainissement partie fixe	du 01/01/19 au 31/12/19	12	5,5383	66,46	0,00	0,00	66,46
Assainissement partie proportionnelle	du 01/01/19 au 31/12/19	120	1,3100	157,20	0,00	0,00	157,20
Total pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usees - CDA				**223,66**		**0,00**	**223,66**
Modernisation des réseaux de collecte	du 01/01/19 au 31/12/19	120	0,1500	18,00	0,00	0,00	18,00
Pollution domestique	du 01/01/19 au 31/12/19	120	0,3000	36,00	5,50	1,98	37,98
Total pour les Organismes Publics - Agence de l'Eau				**54,00**		**1,98**	**55,98**

Total des montants sans TVA	**241,66**	**0,00**	**241,66**
Total des montants soumis la TVA à 5,50 %	**210,70**	**11,59**	**222,29**

Abonnement : *Somme destinée à couvrir les charges fixes et l'amortissement du compteur.*

Préservation des ressources :
Pollution :
Modernisation des réseaux :
Ces trois redevances financent les travaux destinés à protéger la qualité des eaux.
La pollution et la préservation ressources sont applicables à l'ensemble des abonnés domestiques.
La modernisation s'applique aux abonnés raccordés à un réseau d'égout.

Majoration assainissement : *En cas de non conformité, doublement de la part assainissement. Elle est due par le propriétaire.*

Comment régler votre facture :

Par TIP. Datez, signez et retournez-le au moyen de l'enveloppe fournie. En cas de premier règlement, joignez un RIB ou un RIP.
Par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre du Trésor Public et accompagné du TIP non signé, à l'aide de l'enveloppe jointe.
Par prélèvement, renseignez-vous au Service de l'Eau.
Par versement en espèces ou carte bancaire, à la Trésorerie Municipale dont l'adresse est au recto. Pensez à vous munir de votre facture.
Par virement bancaire, en indiquant le numéro de la facture : **RIB : 30001 00695 C1700000000 68**
IBAN / FR43 3000 1006 95C1 7000 0000 068
BIC / BDFEFRPPCCT

PAR INTERNET :
Adresse de site : **https://www.tipi.budget.gouv.fr**
Renseigner le numéro de client TIPI : **021026**
Entrer la référence de la dette à payer : **2019-EA-00-0001000300001**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

agence de l'eau Loire-Bretagne

Établissement public du ministère chargé du développement durable

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - a t.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figu ant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe

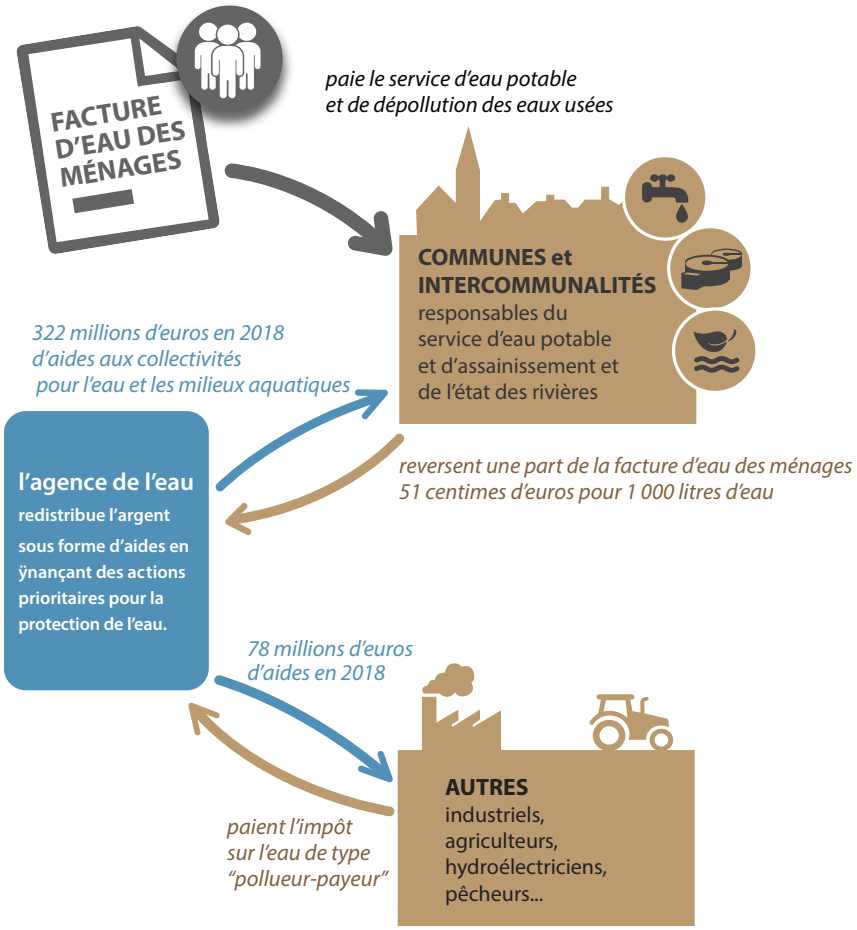

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne *(estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2015).*

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,4 % du montant de la facture d'eau.
- les contributions aux organismes publics (VNF…) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières…

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr & aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2018 ?

En 2018, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 359 millions d'euros dont 288 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

0,74 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

3,32 € de redevance de pollution payés par les industriels *(y compris réseaux de collecte)* et les activités économiques concernés

70,48 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés *(y compris réseaux de collecte)*

6,20 € de redevance de pollutions diffuse payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2018

0,64 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les usagers concernés *(pêcheurs)*

2,02 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants

6,87 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques

9,73 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (su ventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finali é la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2018)
source agence de l'eau Loire-Bretagne

4,54 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau

46,66 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales, dont 21 € pour la solidarité envers les communes rurales

10,75 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture et pour l'irrigation

100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2018

12,71 € aux collectivités rurales et urbaines pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable, *notamment vis-à-vis des pollutions diffuses et our la protection des captages*

0,79 € pour la coopération internationale

15,13 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques, *en particulier des cours d'eau - renaturation, continuité écologique - et des zones humides*

9,42 € pour l'animation des politiques de l'eau *(gestion concertée, connaissance, réseaux de surveillance des eaux, information et sensibilisation)*

ACTIONS AIDÉES
PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2018

Pour réduire les sources de pollution

• 8 851 artisans bénéficie t d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques.
• 204 contrats territoriaux accompagnent les agriculteurs par l'intermédiaire d'animations collectives, de diagnostics d'exploitations, d'accompagnements individuels, d'actions de communication ou encore d'études.
• L'agence de l'eau accompagne 38 communes, groupements de communes ou 51 syndicats, 18 associations, 9 fédérations de défense contre les nuisibles (FREDON), 4 centres permanents d'éducation à l'environnement (CPIE) dans leur démarche « zéro phyto ».

Pour dépolluer les eaux

• La révision du 10e programme s'est traduite par une forte augmentation des taux d'aide, en particulier sur les systèmes d'assainissement prioritaires. Il en résulte une dynamique d'investissements très soutenue en 2018 avec 189 millions d'euros d'aide.
• Les aides pour la mise en place de l'auto-surveillance des réseaux d'eaux usées restent soutenues.
• Des aides à la réhabilitation groupée de 8 585 installations d'assainissement non collectif présentant un danger pour les personnes ou un risque environnemental avéré.

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

• 1 869 km de cours d'eau sont restaurés et 1 764 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau.
• 236 ouvrages qui barraient les cours d'eau sont effa és ou aménagés pour restaurer la circulation de l'eau, des poissons et des sédiments.
• 7 034 hectares de zones humides sont restaurés et 516 sont acquis pour être protégés.

Pour préserver les ressources

En 2018, 166 actions sont finan ées au titre de la protection de la ressource.
L'agence finan e 154 actions en faveur de l'eau potable.

Pour préserver le littoral

• Depuis 2013, 171 contrats ont été conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires.

Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

• L'agence de l'eau soutient 55 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) définis par une commission locale de l'eau, ils planifie t la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 82 % du territoire.
• Elle accompagne 334 opérations territoriales pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuse , maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficit , elles couvrent 80 % du bassin.
• Des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les finan ements.

Pour une gestion solidaire

• En 2018, 143,6 millions d'euros d'aides ont été apportées aux communes rurales sous forme de subvention, dont 92,4 millions d'euros dans le cadre du programme solidarité urbain-rural.
• Solidarité avec les pays en développement : l'agence de l'eau entretient depuis plusieurs années des relations suivies avec le Brésil, en Afrique avec le Burkina Faso et le Ghana, et en Asie avec la Birmanie, le Laos et le Cambodge. Pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'agence soutient, avec 3,2 millions d'euros, 36 projets de coopération décentralisée qui bénéficie t à 261 000 habitants.

RECONQUÉRIR LE BON ÉTAT DES EAUX

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, l'agence de l'eau recherche la meilleure efficac é environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus effic es pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux **(Sdage)**.

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU

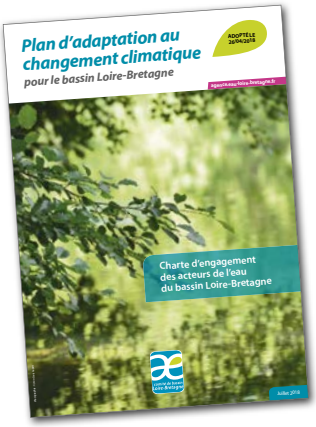

2018 aura été marquée par l'adoption du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne. Ce plan identifie les phénomènes auxquels il faut se préparer. Il off e un cadre et propose des actions concrètes pour agir à la hauteur de l'enjeu. Les différents acteurs (collectivités, industriels, agriculteurs, associations, pêcheurs...) sont appelés **à se mobiliser autour des nombreuses solutions**.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 7 000 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique
Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne
9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire
9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

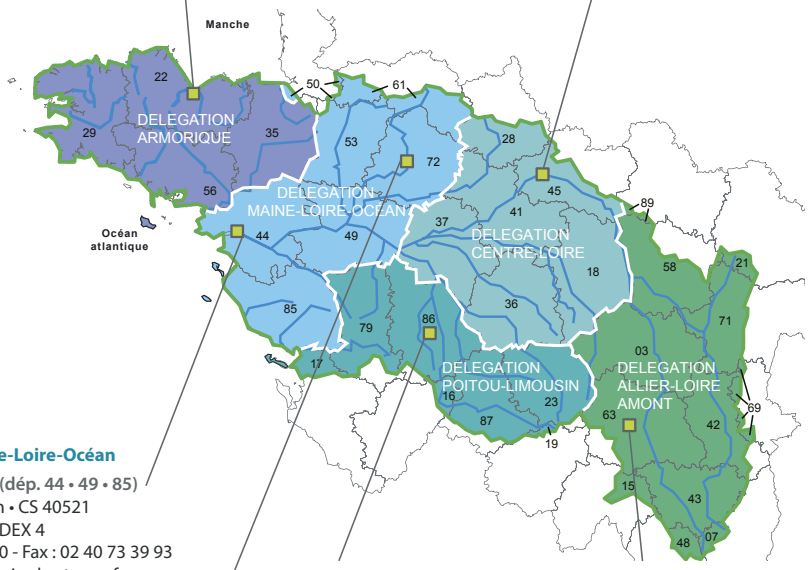

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Délégation Maine-Loire-Océan
→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin
7 rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont
19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

DTP669 • Conception et réalisation : DIC-AELB • mars 2019
Impression : Groupe Jouve - imprim'vert sur papier PEFC™ sous licence 10-31-1316
Crédits • photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - istockphoto & Jean-Louis Aubert • application : AERM&C